

au cœur du social

# OPTIONS

**CONSTITUTION  
UN PROJET  
DOUBLEMENT  
DANGEREUX**

Pages 46 à 48

LIONEL VADAM / MAXPPP

## **GOODYEAR**

Relaxe pour les 8!

Pages 10-11

**CONTREFAÇON**

L'industrie du faux s'est diversifiée et mondialisée en surfant sur les organisations « flexibles » des entreprises. Mauvais coûts...  
Pages 16 à 27

# Tout faux?



# Mutuelle Familiale

Entre nous, la solidarité



## NOTRE MUTUELLE, C'EST COMME UNE FAMILLE.

On protège les salariés, on accompagne les acteurs de l'entreprise.  
Nous pouvons faire beaucoup ensemble !

(01 55 33 41 27) ([www.mutuelle-familiale](http://www.mutuelle-familiale.fr)) .fr

Membre du Groupe  
**Umanens**  
L'humain a du sens

Adhérente  
**MUTUALITÉ  
FRANÇAISE**

Merci aux collaborateurs de la Mutuelle Familiale qui ont posé pour ces photos.

# éditorial

## Emploi : parier sur les qualifications

**40 milliards de cadeaux aux (grandes) entreprises sans aucune création d'emplois**, 6,5 millions de privé-e-s d'emplois toutes catégories, soit 1,1 million de plus qu'en 2012, et le président de la République annonce... la pérennisation du pacte de responsabilité. Sont prévus par ailleurs le «travailler plus pour gagner moins» – avec la possibilité pour les entreprises d'augmenter le plafond d'heures sup' et d'en baisser le niveau de rémunération – et la mise en place d'un plafond maximum de condamnation de l'employeur en cas de licenciement abusif, au lieu du plancher minimum qui existe actuellement. Légaliser les licenciements abusifs revient à museler les salariés qualifiés : comment réclamer le paiement de ses heures sup' ou remettre en cause une directive patronale si l'employeur peut sans risque rompre votre Cdi ?

Pour créer des emplois, il y a urgence à changer de politique ! Rompre avec la croissance financière sans emplois en la centrant sur les enjeux humains et environnementaux. Miser sur la qualité et les qualifications plutôt que de continuer à tirer le prix du travail vers le bas avec des politiques low-cost. Sortir de l'austérité, et engager un grand plan d'investissements à l'échelle européenne. Alors que certain-e-s salarié-e-s travaillent trop – plus de 44,5 heures pour les cadres – et que d'autres, notamment les femmes, sont enfermé-e-s dans le sous-emploi, il faut aussi relancer la réduction du temps de travail, sur la semaine, l'année et la vie tout entière. La révolution numérique doit le permettre, plutôt que d'être utilisée contre l'emploi : à quoi sert le progrès technologique si ce n'est à s'émanciper du travail ?

Il faut ensuite se donner les moyens de lutter contre la finance : est-ce que ce ne sont pas les 60 % d'augmentation du montant des dividendes depuis la crise de 2008 qui plombent notre économie plutôt que le soi-disant coût du travail ? N'est-ce pas le diktat des multinationales qui asphyxie les Pme plutôt que la prétendue complexité du code du travail ? Donnons de nouveaux droits d'intervention aux ingénieurs, cadres et techniciens pour faire primer leur éthique professionnelle sur le *Wall Street management* des actionnaires. Réformons la fiscalité des entreprises pour mettre fin au «plus on est gros, moins on paie d'impôts». Responsabilisons les donneurs d'ordres et limitons la sous-traitance, instaurons des critères sociaux et environnementaux à l'entrée de l'UE pour défendre notre industrie et lutter contre le dumping.

Enfin, il convient de rappeler une évidence : c'est la demande qui crée l'emploi, et elle est d'abord liée à la consommation des ménages ! Augmenter les salaires (notamment ceux des femmes !) et reconnaître les qualifications est donc un levier direct pour créer de l'emploi. La journée de grève du 26 janvier dans la fonction publique sera une première étape pour faire entendre ces revendications.



**Sophie Binet**  
**SECÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE**  
**DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

**mouvement**

7 **Assurance chômage**  
Offensive contre la convention Unédic

8 **Numérique**  
Un rapport en demi-teinte

**Energie**  
Nouvelle journée de mobilisation

9 **Management**  
Après Volkswagen, Renault ?

**Travailleurs détachés**  
Vers une carte d'identité professionnelle

**Ruptures conventionnelles**  
Toujours plus

10 **8 de Goodyear**  
Pétition pour la relaxe



JEAN-FRANÇOIS FREY / MAXPPP

12 **L'emploi public**  
dans la balance sociale...

**Entretien** avec Michèle Kauffer

14 **Plan emploi**

Sous l'œil gourmand du Medef

15 **Smic**

Allemagne : la « catastrophe » n'a pas eu lieu

**Pauvreté infantile**

Le Parlement européen sonne l'alarme

**Transports**

Plaidoyer syndical pour les personnels de bord

**ENCARTS CENTRAUX**

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

**focus**

**CONTREFAÇON**  
**Tout faux ?**



PATRICE LAPOIRE / MAXPPP

**Pages 16 à 27** La contrefaçon est en pleine expansion depuis trente ans et touche tous les types de produits. Exemple emblématique, le médicament est devenu le produit le plus contrefait au monde. C'est un énorme problème de santé publique, en particulier dans les pays en développement.

Fin novembre, une opération de police internationale a bloqué un millier de sites proposant la vente de produits contrefaits ou piratés. Cette opération donne la dimension d'un trafic mondialisé pris en main par les mafias sur fond d'externalisation, de sous-traitance, d'e-commerce...

Comment faire barrage, quand la nécessaire mobilisation commune contre le faux se heurte à des stratégies d'entreprise manquant souvent de clarté ?  
Notre table ronde avec Pascal Hoffmann, Guy Kastler et Sébastien Sonntag.

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

- **Options (mensuel, 10 numéros par an):**
- Edition générale ..... 32 €
- Edition avec encart professionnel ..... 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) .... 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
- Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM .....

PRÉNOM .....

BRANCHE PROFESSIONNELLE .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

COURRIEL .....

## terrains



FRANÇOIS LARITE / MAXPPP

- 28 Sécurité**  
Un « pacte » vidé de sa substance ?
- 30 Université**  
Ils s'insèrent mieux qu'elles...
- 31 Enquête**  
Au début était le travail
- 32 Bloc-notes**  
Ugict : agenda et rendez-vous

## terrains



PHILIPPE TURPIN / MAXPPP

- 33 McDonald's**  
La fin de l'impunité fiscale ?
- 34 Rapport**  
Si chers flux financiers...

## droits

- 35 Fonction publique**  
Plein traitement pour les victimes d'une affection imputable au service
- 36 Santé et sécurité au travail**  
Infléchissement de l'obligation de l'employeur

## hors champs

- 38 Gentilly Photographie**  
Le nouveau monde d'Henri Salesses
- 39 Chiens et chats** Surtout ne nous abandonnez pas et partez avec nous !
- 40 Exposition**  
A la découverte du somptueux palais qui l'abrite



N. BRETON - EPPDCSI

## platines

- 43 Sabine Devielhe** Mozart et les sœurs Weber
- Georges Sviridov** Célébré en Russie

## bouteilles

- 43 Gigondas** Domaine de Boissan

## lire

- 44 Les polars ASIE** Perles de Chine
- 45 Les romans TRAGIQUE** Pages d'histoire

## hors champs

- 46 Constitution**  
Réforme, un projet dangereux à double titre



VINCENT ISORE / MAXPPP

- 48** Une sale histoire

## sélection

- 49** Les livres du mois

## grilles

- 50** Echecs et mots croisés

# à propos

## Si c'est pour l'emploi, ça vaut vingt mois

A l'énoncé du verdict, on suffoque; vingt-quatre mois de prison, dont neuf fermes? « Prison », « fermes »? Y a erreur! On cherche ses mots, ils nous échappent. Un peu. Pas longtemps; ils reviennent en force, déboulent dans le désordre, plus ou moins justes, plus ou moins corrects: saloperie, dinguerie, la vache! hallucinant, pourritures, va!... On se lâche et puis on reprend son souffle, on reprend ses mots, on reprend au début de l'affaire. « Good year » en anglais signifie « bonne année »; partout dans le monde, ça fabrique du pneu et en France, ça a fermé boutique, après avoir touché des sous pour justement ne pas, mais on ferme quand même, entraînant licenciements, casse économique, casse humaine et son lot de mépris social. Goodyear, c'est donc aussi un conflit, long – sept ans, quand même – difficile, durant lequel la tension monte; voilà qu'un de ces jours, les syndicalistes séquestrent deux cadres. Histoire de montrer que l'on est déterminé. La séquestration est suffisamment soft pour ne pas laisser de traces post-traumatiques; à preuve, la direction de l'entreprise et les séquestrés, après avoir porté plainte, la retirent. Ah, mais c'est que la justice ne l'entend pas de cette oreille; la justice est bonne fille, elle veut bien admettre qu'on s'émeuve de perdre son emploi. L'émotion, ça va. Mais il ne faudrait pas que ça aille plus loin; que les gens s'excitent au point de refuser de se laisser faire, que ce soit à Goodyear ou ailleurs. Faute de plaignants, le procureur de la République prend le relais, poursuit et produit un réquisitoire d'une férocité qui, disons-le, ne manque ni de classe ni d'outrance. Il demande et obtient vingt-quatre mois de prison dont neuf fermes; ce n'est plus une sanction, c'est une exécution. Vingt mois de prison, c'est la peine infligée à un démocrate pour un tweet jugé insultant pour le chef de l'Etat, lequel est un émir car cela se passe au Koweït. Vingt mois

**Sauf à pratiquer la danse moderne de façon intensive, il est très difficile d'être à la fois de face et de dos. De face, la théorie de la légitime défense se tient; de dos, elle s'écroule.**

FLIC DU SYNDICALISTE  
L'INJUSTICE EST LA MÊME  
POUR TOUS...



de prison, c'est la peine à laquelle a été condamné un cambrioleur déguisé en Spiderman et armé d'un couteau; ça se passait au Canada. En France, on a récemment condamné un grand-père à vingt mois de prison pare qu'il abusait sexuellement de sa petite fille. On constate que le club des vingt mois est déjà bien pourvu, en nombre comme en diversité. Il revenait à la justice de notre pays de l'élargir aux syndicalistes en mal de justice, justement; le tout au nom d'un peuple français qui affiche pourtant toujours l'emploi au premier rang de ses préoccupations. Ce qui tombe à pic car le message, justement, c'est: « L'emploi? Vous pouvez vous en préoccuper, pas vous en occuper. »

## Quand on tire dans le dos, on ne perd pas la face

Non, ça n'aucun rapport. On ne peut pas comparer la condamnation qui frappe des syndicalistes et le jugement qui innocente un agent de la force publique. Comme on ne peut pas le faire, on ne va pas le faire, en se bornant à rappeler les faits. Nous sommes le 21 avril 2012 et Amine Bentounsi, rien d'un enfant de chœur, court à perdre haleine. Braqueur en cavale, condamné à vingt-deux ans de réclusion, il fuit devant trois policiers. Le quatrième, resté au volant, a fait le tour, comme dans les films, et arrive ce qui doit arriver, les deux hommes se retrouvent face à face. Le gardien de la paix expliquera qu'il se sent menacé devant un homme qui le regarde yeux dans les yeux et a dégainé une arme. Il tire; la balle se loge dans le dos du fuyard. Problème: sauf à pratiquer la danse moderne de façon intensive, il est très difficile d'être à la fois de face et de dos. De face, la théorie de la légitime défense se tient; de dos, elle s'écroule. D'ailleurs, le gardien de la paix est



mis en examen pour « homicide volontaire », ce qui scandalise ses collègues policiers, lesquels exigent qu'on redéfinisse la notion de « légitime défense » et manifestent sur les Champs-Élysées en uniforme et sirènes hurlantes sans éveiller la moindre fureur chez le plus petit procureur. N'ayez pas peur, c'est la police... Quand on vous dit que l'action paye; bonnes âmes, les magistrats requalifient les faits en « *violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* » ce qui amène notre tireur émérite à passer devant une cour d'assises. Là, coup de théâtre, c'est l'acquittement. La première leçon à retenir de cet étonnant verdict vaut pour les syndicalistes; s'ils doivent un jour en venir à séquestrer leur employeur, qui leur Drh, qu'ils le fassent de dos, surtout pas de face. C'est de toute évidence une sacrée circonstance atténuante. La seconde leçon vaut pour tous. Bizarrement, elle est en totale contradiction avec la première: ne montrez jamais votre dos à un policier. Il pourrait se sentir menacé de perdre la face.

## Pour la légitime défense, c'est toujours l'état d'urgence

Séduit par le chant des sirènes – celles de la police –, Nicolas Sarkozy, alors aux affaires, l'avait repris et promis qu'on allait revoir, repenser, redéfinir, bref, remodeler comme il le fallait la fameuse légitime défense. L'idée étant d'avoir un peu moins de légitime et un peu plus de défense afin de permettre aux agents de la force publique de réagir en fonction de leur intime conviction, de leur ressenti en quelque sorte, voire même de leur pressenti: « J'ai pressenti qu'il allait sortir une arme de sa poche, j'ai tiré. » On mesure bien l'avantage d'une telle réforme: économies pour la justice, pour la pénitencière, création d'emplois chez les entrepreneurs de pompes funèbres... L'inconnue électorale se mêlant de l'équation, Nicolas Sarkozy n'a pu honorer sa promesse; mais les sirènes hurlent toujours et la défense légitime frappe fort. C'est ainsi qu'à Saint-Denis furent récemment tirées pas moins de 5 000 cartouches contre un immeuble bourré de Kalachnikov dont curieusement pas une ne fut retrouvée. Et ainsi, également, que le ministre de l'Intérieur a remis à l'ordre du jour la redéfinition de la légitime défense afin de permettre aux policiers de dégainer dès qu'ils le jugent nécessaire et non plus en cas de nécessité. Ce qui nous renvoie finalement assez logiquement aux deux affaires précédentes. Si le projet aboutit, on pourra légitimement décorer l'agent tireur précoce à titre de précurseur. On pourra de même confirmer aux employeurs qu'ils peuvent licencier et punir lorsqu'ils le jugent utile, sans invoquer la moindre nécessité.

C'est pourquoi exiger la relaxe des 8 de Goodyear revient tout à la fois à demander justice, à se battre pour l'emploi et les libertés syndicales, à empêcher qu'on tire dans le dos des uns pour tordre le cou aux autres. ◀

Pierre TARTAKOWSKY

## ASSURANCE CHÔMAGE OFFENSIVE CONTRE LA CONVENTION UNÉDIC

LA PRESSION SUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI SE FAIT FORTE ALORS QUE DOIVENT S'OUVRIER LES PROCHAINES NÉGOCIATIONS.



ERIC AUDRAS / MAXPPP

Le président du Medef, Pierre Gattaz, n'en attendait peut-être pas tant. Alors que doit s'ouvrir, début février, les négociations entre les partenaires sociaux sur la future convention d'assurance chômage, les attaques contre l'indemnisation supposée « *trop généreuse* » des demandeurs d'emploi se multiplient. Elles sont venues dans un premier temps du gouvernement. Il y a quelques mois, Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, estimait ainsi « *nécessaire* » que les partenaires sociaux reviennent à la baisse la durée comme le montant des indemnités. Le ministre du Budget a été plus précis en précisant le montant des économies attendues: 800 millions d'euros. Enfin, le 19 janvier dernier, un rapport de la Cour des comptes, rendu en partie public à la veille d'un bureau de l'Unédic, a enfoncé le clou, appelant les partenaires sociaux « *à effectuer des choix pour garantir sa pérennité* ».

Entendez: revoir les droits à la baisse pour réaliser des économies. Par exemple, cite la Cour des comptes, une diminution d'un point du taux d'indemnisation des chômeurs sans enfant « *représenterait une économie de 422 millions d'euros* ». Et elle dénonce, toujours dans ce rapport, une durée d'indemnisation parmi « *les plus élevées* » des pays comparables. Il est vrai que, selon l'Unédic, dans un contexte notamment d'augmentation du chômage, la dette du régime devrait atteindre les 29,4 milliards d'euros fin 2016. Mais, pour y faire face, les « *recettes* » mises en avant se répètent de convention en convention, à défaut en particulier d'une lutte efficace contre l'augmentation du chômage et la nécessité d'une véritable relance économique et industrielle.

La Cgt, dans un communiqué publié au moment de l'annonce, par le Conseil d'Etat, de l'annulation de l'agrément concernant la convention Unédic de 2014, le rappelle: « *Près de 6 millions de travailleurs sont touchés par le chômage, dont seulement 43% sont indemnisés. Et tous ceux qui ont un emploi vivent sous la menace.* » Elle aborde la future négociation « *avec la volonté de couvrir tous les salariés privés d'emploi par une sécurité sociale professionnelle qui garantisse des revenus de remplacement et le maintien des droits acquis* ». C.L. ◀

## NUMÉRIQUE UN RAPPORT EN DEMI-TEINTE



JEAN-FRANÇOIS DUPUIS / MAXPPP

Le 6 janvier, le Conseil national du numérique a remis à Myriam El Khomri, ministre du Travail, son rapport sur « Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires ». Trois problématiques y sont abordées : les nouveaux métiers et compétences ; les pratiques numériques des services de l'emploi ; l'impact de la numérisation des activités sur le travail et ses conditions. Après avoir auditionné plusieurs acteurs – dont l'Ugict-Cgt le 24 novembre dernier –, le Conseil formule vingt propositions susceptibles d'alimenter les projets législatifs sur le travail et les nouvelles opportunités économiques.

Un rapport qui reste « *au milieu du gué* », pour reprendre l'expression de Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict-Cgt. Certes, il insiste sur la nécessité d'anticiper les mutations, notamment pour consolider les droits des travailleurs, et reconnaît la nécessité de valoriser l'acquisition des connaissances tout au long de la vie. En posant le diagnostic de « *travailleurs indépendants mais économiquement dépendants* », il plaide pour « une protection effective des travailleurs », notamment en matière de protection sociale, et pour un encadrement des plateformes de l'économie collaborative. Mais il ne va pas au bout du raisonnement, explique en substance Jean-Luc Molins, pour qui « *la question clef demeure celle de la répartition des gains de productivité et des richesses créées par l'activité* ».

Cette prudence du Conseil national du numérique, on la retrouve en particulier s'agissant de la prise en compte des « trajectoires professionnelles hybrides », en plein essor. S'il s'agit de « simplifier » et « sécuriser » ces nouveaux parcours, il se contente de faire appel, pour cela, au compte personnel d'activité (Cpa), bien en deçà d'un véritable statut du travail salarié. Dans un communiqué, l'Ugict-Cgt rappelle ses propositions (\*) pour, dans ce contexte, à la fois garantir l'emploi et les droits, et développer l'économie collaborative, parmi lesquelles un droit à la déconnexion et une réduction effective du temps de travail. C.L.

(\*) En savoir plus sur : <[www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)>.

## ÉNERGIE NOUVELLE JOURNÉE DE MOBILISATION

Après s'être déjà mobilisés le 9 décembre dernier, les salariés d'Edf SA étaient appelés à une nouvelle journée d'action, le 21 janvier, par les organisations syndicales Cgt, Cfe-Cgc et FO. Ce jour-là, en effet, la direction de l'entreprise devait, en particulier, présenter ses orientations stratégiques pour les années à venir et apporter des réponses au droit d'alerte économique récemment déclenché par le comité central d'entreprise.

« *Nous sommes à la veille de décisions gouvernementales et d'entreprises importantes* », argumente ainsi l'intersyndicale dans un communiqué, citant notamment : la privatisation des concessions hydrauliques, la fermeture accélérée de centrales thermiques, la limitation de la production nucléaire mais aussi la fin des tarifs régulés ou le rapprochement avec Areva. Autant de décisions qui font peser des craintes sur la pérennité de l'entreprise qu'il s'agit d'assurer en faisant entendre, lors de cette journée d'action, la voix des salariés pour la préservation des emplois, en gardant « *les moyens de bien faire son travail* ». C'est dans ce contexte d'ailleurs que l'entreprise envisagerait de supprimer 4 000 postes sur trois ans, soit environ 5,8 % des effectifs d'Edf SA ; si cette information devait se confirmer, ces réductions d'effectifs représenteraient plus du double des suppressions d'ores et déjà annoncées. C.L.



RÉMI OCHLIK / MAXPPP



### EUROPE : MOINS DE CHÔMAGE... EN MOYENNE

de la population active, soit -0,1 point en un mois, c'est le taux de chômage établi pour les pays de la zone euro par l'organisme Eurostat en novembre, soit le plus bas taux depuis octobre 2011. Cette embellie se confirme à l'échelle de l'Union européenne, où le taux de chômage s'affiche à 9,1 % en novembre, contre 9,2 % le mois précédent, retrouvant son niveau de juillet 2009. Elle appelle tout de même confirmation, d'autant que ces progrès ne sont pas aussi nets dans tous les pays (Allemagne 4,5 %, Grèce 24,6 %, Espagne de 23,7 % à 21,4 % en un an). De plus, les statistiques sur lesquelles se fonde Eurostat ne sont pas forcément celles utilisées dans chaque pays concerné. Ainsi, Eurostat reprend l'Insee pour annoncer une baisse du chômage en France, de 10,5 % à 10,1 % quand, pour Pôle emploi, les chiffres officiels restent toujours à la hausse de + 2,5 % en un an pour les demandeurs de catégorie A.

## MANAGEMENT

# APRÈS VOLKSWAGEN, RENAULT?



DAREK SZLUSTER / MAXPPP

La déclaration du 14 janvier du syndicat Cgt de l'établissement Renault-Lardy n'a pas fini de faire des vagues. En dévoilant la perquisition d'agents de la répression des fraudes le 7 janvier sur plusieurs sites de l'entreprise, l'organisation a pourtant mis au grand jour des problèmes dont beaucoup avaient déjà eu vent. En novembre dernier, une association écologiste allemande avait dénoncé publiquement la mise sur le marché par le constructeur français de véhicules dont les moteurs dépassent largement les normes en matière d'émission d'oxyde d'azote, de CO<sub>2</sub> et de Nox : de 13 à 25 fois la norme autorisée... N'empêche. Jusque-là, l'affaire était restée confidentielle. Du passé. Dès qu'elle a été relayée par les médias, Renault a laissé entrevoir son « plan de com ». Non, l'entreprise n'a pas fraudé mais, oui, elle doit améliorer ses moteurs. Et la direction de rappeler sa décision prise le mois dernier d'intégrer de nouveaux systèmes de dépollution dans ses véhicules, non pas en 2017, mais dès 2016. Celle aussi d'aller vers un changement de technologie.

Se donnera-t-elle les moyens de ses ambitions ? Et, pour commencer, assurera-t-elle aux salariés la possibilité de remplir leurs objectifs dans de bonnes conditions ? Le 14 janvier, les militants du syndicat Cgt Renault-Lardy ont mis les choses au point. En s'intéressant particulièrement à leur établissement, centre d'ingénierie du constructeur en charge du développement des moteurs, les agents de la Dgccrf ont indiqué de sérieux problèmes sur l'homologation et la mise au point des contrôles sur les moteurs. Si le personnel n'a aucun élément pour savoir s'il y a eu fraude ou pas, il connaît mieux que d'autres « les conséquences désastreuses de la politique menée par la direction de Renault ». Avec le départ de 2 500 salariés de l'ingénierie depuis trois ans sans embauche compensatrice et le développement de la sous-traitance, les services se sont désorganisés et les conditions de travail se sont dégradées. La qualité et l'innovation sans moyens ? Après Volkswagen, Renault pourrait à son tour démontrer les dégâts d'un management tout entier tourné vers la réduction des coûts. M.H.

## RUPTURES CONVENTIONNELLES TOUJOURS PLUS

344 859. Jamais le nombre de demandes d'homologations de ruptures conventionnelles reçues par les services départementaux du ministère du Travail n'a été aussi élevé. Ce chiffre, agglomérant toutes celles enregistrées par les services départementaux du ministère du Travail de janvier à novembre 2015, bat en effet tous les records. Depuis 2008, date de création de ce dispositif, plus de 2 millions de salariés ont quitté l'entreprise par cette voie : essentiellement des personnes employées dans des entreprises de moins de 50 salariés (34,7% des effectifs en 2012) ; dans presque la moitié des cas des salariés de plus de 50 ans (46%). Rares, très rares ont été les demandes retoquées par les Directe : 5% à 6% l'an dernier contre plus de 15% en 2008 et de 13% à 8% en 2009... Un succès à l'avantage des salariés ? En octobre dernier, le Conseil d'Etat a jugé « illégales » les modalités de calcul du différé d'indemnisation spécifique qui s'imposait, selon la dernière convention d'assurance chômage, aux salariés partis de leur entreprise via une rupture conventionnelle. Selon ce système, ils pouvaient perdre jusqu'à 180 jours, système auquel échappaient les salariés licenciés pour motif économique. Mais demain ? M.H.

## TRAVAILLEURS DÉTACHÉS VERS UNE CARTE D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

La loi Macron votée en août dernier contenait une disposition peu connue. Pour lutter contre le recours des employeurs au travail au noir, elle prévoyait l'instauration d'une carte professionnelle dans le bâtiment ; la détention par tous les salariés du secteur d'un document avec photo, nom, prénom et date de naissance censé aider à lutter contre les fraudes. Le décret d'application



THIERRY GACHON / MAXPPP

de ce texte devrait sortir le mois prochain. Surtout utilisé dans le cadre du détachement des travailleurs, le travail illégal dans le secteur fait ravage au même rythme que se développe la sous-traitance en cascade et prospèrent les sociétés écrans. Pour mémoire, les montages internationaux montés sur le chantier de l'Epr de Flamanville et exposés lors du procès Bouygues au printemps dernier à Cherbourg... Selon la Cour des comptes, la fraude au détachement représenterait un manque à gagner de 380 millions d'euros par an pour les comptes de la protection sociale. Et ce n'est là qu'une estimation. Dans une de ses dernières livraisons statistiques, le Cleiss (Centre de liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale) rappelle que si la France est toujours le deuxième pays d'accueil en Europe des travailleurs détachés après l'Allemagne, elle est aussi le troisième pays « exportateur ». Parfois un bien étrange exportateur : 13 000 emplois seraient tenus dans l'Hexagone par des travailleurs français embauchés à l'étranger. M.H.

# 8 DE GOODYEAR

Avec les salariés, ils voulaient empêcher la fermeture de leur usine. Ils viennent d'être condamnés à deux ans de prison, dont neuf mois fermes, à la demande du gouvernement. Une mesure d'intimidation sans précédent depuis cinquante ans et qui appelle riposte.

## **C'EST LE SYNDICALISME EN ACTES QUI EST VISÉ**

Dans cette affaire, alors même que l'entreprise avait retiré sa plainte, le gouvernement a choisi d'utiliser procureurs et policiers pour envoyer un message à celles et ceux qui seraient tentés d'opposer à la logique des grands groupes industriels et financiers celle de l'emploi et de la justice sociale. Cela implique les syndicalistes de terrain en général et, d'évidence, ceux de la Cgt.

# PÉTITION POUR LA RELAXE

## LA VIOLENCE SOCIALE EST AMALGAMÉE À LA VIOLENCE TOUT COURT

Cet affichage sécuritaire ne doit rien au hasard ou à une lubie des dirigeants de l'exécutif. Il vise à contrer une colère qui s'enracine dans les désastres économiques, industriels et financiers dont la France est le théâtre. Les pouvoirs publics ont donc choisi de combattre les pauvres plutôt que la pauvreté, ceux qui luttent pour l'emploi plutôt que le chômage. C'est la violence sociale qui est visée, au bénéfice d'une autre violence, celle des décideurs économiques.

## L'INJUSTICE NE PEUT LAISSER PERSONNE INDIFFÉRENT

Cette criminalisation est d'abord un signe de peur et de faiblesse de la part de l'exécutif ; elle constitue également un signal inquiétant pour le monde du travail tout entier, pour toutes celles et ceux qui sont attachés à la défense des droits et des libertés. C'est pourquoi la Cgt appelle à signer massivement un appel soutenu par des centaines de juristes, scientifiques, défenseurs des droits et exigeant la relaxe pour les 8 de Goodyear en prévision de l'appel en justice. Signature sur le site de la Cgt : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr).

# L'EMPLOI PUBLIC DANS LA



DR

Après des années d'austérité, les trois fonctions publiques sont encore sous le coup de réformes qui imposent de réduire les moyens, les effectifs et les missions. Et l'intérêt général?

Journée d'action le 26 janvier.

## ENTRETIEN

AVEC

**MICHÈLE KAUFFER**

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE  
DE L'UFICT-CGT  
DES SERVICES PUBLICS,  
MEMBRE DU BUREAU  
DE L'UGICT

**Sur chaque territoire, nous sommes confrontés à une rationalisation des moyens, à des fusions de services, à des transferts de personnel et des réaffectations, les agents changeant de statut ou de missions au gré des réorganisations, ce qui peut s'avérer très déstabilisant voire douloureux.**

– **Options :** *A l'appel de trois syndicats (Cgt, FO, Solidaires), une journée d'action est organisée le 26 janvier dans les trois versants de la fonction publique (d'Etat, territoriale, hospitalière) pour exiger un coup d'arrêt à l'austérité. Quel état des lieux dressez-vous ?*

– **Michèle Kauffer :** Le gouvernement annonce des mesures contre le chômage mais continue de réduire les moyens et les emplois publics : les réformes en cours dans les trois fonctions publiques prétendent conserver les mêmes missions mais avec des budgets et des effectifs en baisse. Partout, des plans de réorganisations du travail visent à concentrer et à mutualiser les services pour faire face à la pénurie de moyens. Dans ce contexte, toute augmentation de la masse salariale est exclue, ce qui se traduit aussi par une poursuite du gel des salaires et par une nouvelle baisse de notre pouvoir d'achat, puisque nos cotisations de retraite, elles, vont encore augmenter. Les relations sociales ne sont pas au mieux non plus puisqu'en octobre le Premier ministre a validé le protocole sur le parcours professionnel, les carrières et les rémunérations (Ppcr), alors que les non-signataires (Cgt et FO) représentent à elles seules 51 % des agents. Pour nous, cet accord organise l'austérité salariale et le démantèlement du statut, en échange de négociations – en février – sur un hypothétique dégel des salaires et la reconnaissance en catégorie A des travailleurs sociaux. Mais le gouvernement a d'ores et déjà décidé – à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – de supprimer l'avancement d'échelon au minimum, tout en imposant des contingentements fondés sur l'évaluation professionnelle ; autrement dit une forme de salaire « au mérite » est appelée à se généraliser : tout cela, prétend-il, en s'appuyant sur la concertation sociale ! En fait, les salaires

ne seront pas revalorisés mais lissés sur toute la carrière et à la baisse.

Les lois de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles et sur la nouvelle organisation des territoires et de la République s'accompagnent de 11 milliards d'euros de baisse des dotations aux collectivités territoriales entre 2014 et 2017. Les prévisions d'emplois qui en découlent s'inscrivent ainsi dans le droit fil de la Rgpp instaurée à l'époque du Président Sarkozy : non-remplacement des départs à la retraite ou des absences pour congés, fusions et réorganisations de services, donc intensification des charges de travail, polyvalence, mutations ou horaires de travail imposés, dégradation des conditions de travail et des services rendus aux usagers. Que reste-t-il alors des principes du service public, de l'égalité d'accès de tous à des services de proximité, de l'intérêt général ?

– *La période semble marquée par un mouvement de remise en cause des accords de réduction du temps de travail, en particulier dans la fonction publique territoriale...*

– Sur chaque territoire, nous sommes confrontés à une rationalisation des moyens, à des fusions de services, à des transferts de personnel et des réaffectations, les agents changeant de statut ou de missions au gré des réorganisations, ce qui peut s'avérer très déstabilisant voire douloureux. D'autant qu'en même temps se développent beaucoup d'emplois précaires ou externalisés, et que l'instabilité des équipes crée des tensions et complique la possibilité d'offrir le meilleur service aux populations. C'est le cas dans de nombreuses institutions qui changent de périmètre d'action ou en absorbent d'autres, dans les ministères, les régions

# BALANCE SOCIALE...

– agences régionales de santé, directions régionales des finances, inspections académiques, conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, autant de structures qui garantissent la présence de l'Etat et des services publics, mais qui s'éloignent.

Ces restructurations s'accompagnent en effet de remises en cause des 35 heures : Albi, Grenoble, Argenteuil, les conseils départementaux de la Somme, de l'Allier, des Hauts-de-Seine, du Vaucluse, ont connu récemment des mobilisations du personnel contre des tentatives de revenir à des horaires supérieurs, de supprimer des jours de Rtt ou de récupération, contre les non-remplacements d'absents, le recours à des précaires au lieu d'embaucher, ou contre l'abandon programmé de missions faisant suite à des suppressions de crédits ou de postes. Les services de proximité comme l'aide sociale (travailleurs et assistants sociaux, prises en charge à domicile, accompagnement des handicapés) ou l'action culturelle (médiathèques, bibliothèques, projets éducatifs) sont particulièrement touchés.

– **Le gouvernement, s'appuyant sur le dernier rapport de la Cour des comptes paru en juillet, assure pourtant qu'il y existe encore des niches d'économies...**

– Ce rapport met en doute le fait que les fonctionnaires assurent les 1 607 heures de travail annuelles, stigmatise les « fausses heures supplémentaires » et l'absentéisme, tout en reconnaissant que les chiffres disponibles ne certifient pas qu'il soit supérieur à l'absentéisme dans le privé ! Pourtant, techniciens, ingénieurs ou cadres travaillent en moyenne de 42 à 44 heures, sans compter le soir et les week-ends. Dans le même esprit, un rapport de la commission des finances du Sénat publié le 13 janvier estime qu'un relèvement de la durée légale de 35 à 37,5 heures permettrait d'économiser jusqu'à 5 milliards d'euros.

Nous ne sommes pas contre la réalisation d'un réel bilan sur les 35 heures : leur mise en place s'est soldée par une intensification des charges de travail faute d'embauches suffisantes et par une stagnation des salaires, mais elles ont aussi permis de résorber une partie des emplois précaires ou de changer le rapport au travail. Sauf que l'objectif assigné à la

Cour des comptes est tout autre : proposer des pistes pour maîtriser les effectifs et la masse salariale de l'Etat, tout cela en faisant croire que faire mieux avec moins n'est qu'une question d'organisation. Nous ne nous inscrivons pas dans la même logique...

– **La Cgt a été auditionnée dans le cadre de la mission confiée cet été par la ministre de la Fonction publique au président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale Philippe Laurent. Quelles propositions a-t-elle pu défendre ?**

– Philippe Laurent ne dispose que de six mois, jusqu'à début février, pour dresser un bilan de la Rtt dans les trois fonctions

**Nous avons mis en place un observatoire Ufict sur les réorganisations territoriales, pour rester vigilants face aux changements en cours et à leurs conséquences, pour recenser les points de tensions, les abandons de missions, le mal-être au travail qui d'ailleurs est loin d'épargner les cadres.**

publiques et évaluer le temps de travail réel des agents qui y travaillent. Cela nous paraît difficile, alors que la mission Roche, en 2009, n'y est pas parvenue en un an. Des milliers de structures sont concernées, il y a des cas particuliers et complexes – les astreintes, le travail de nuit, le travail annualisé, etc. Nous avons d'ailleurs récemment mis en place un observatoire Ufict sur les réorganisations territoriales, pour rester vigilants face aux changements en cours et à leurs conséquences, pour recenser les points de tensions, les abandons de missions, le mal-être au travail qui d'ailleurs est loin d'épargner les cadres : ils se trouvent souvent en première ligne, à la fois quand on leur demande d'organiser des équipes opérationnelles à moindres effectifs en faisant pression sur leurs subordonnés, ou quand ils font eux-mêmes les frais de réorganisations implacables dans les hiérarchies.

Devant Philippe Laurent, la Cgt des services publics a défendu l'idée que l'évolution de la dépense publique n'est pas un coût mais un investissement, qui a permis le développement de l'emploi, notamment des jeunes, et celui de services et équipements publics de proximité, au bénéfice des populations. Les collectivités territoriales génèrent et drainent également de l'activité dans d'autres secteurs, comme le Btp par exemple. Nous ne pensons pas que l'objectif prioritaire de la fonction publique ait jamais été d'être rentable et qu'il puisse encore y avoir des marges de productivité à gagner sur la masse salariale. Il nous semble même qu'il est possible et souhaitable de développer l'emploi public, répondant aux nouveaux besoins des populations. Il faut savoir quel modèle de société nous voulons défendre, surtout dans la période où le vivre-ensemble est affaibli et où des populations, des territoires, se sentent abandonnés par la République. Nous défendons un modèle solidaire, qui assure l'égalité de tous devant les droits garantis par la Constitution. Par ailleurs, aucune réforme ne peut réussir sans l'adhésion et l'implication des agents. Même la Cour des comptes reconnaît que les métiers de la fonction publique ne sont guère attractifs, malgré le chômage... Une remise à plat plus large des enjeux s'impose. ◀

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD



FRANÇOIS LAFITE / MAXPPP

## PLAN EMPLOI

# SOUS L'ŒIL GOURMAND DU MEDEF

LE PLAN EMPLOI PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE VISE LA “COURBE” DU CHÔMAGE – AVEC UNE DIMENSION TOUR DE PASSE-PASSE ; MAIS IL NE FAIT PAS QUE DANS L'ILLUSION. UNE SÉRIE DE MESURES CONFIRME UNE DÉLÉGATION DE FAIT AU MEDEF, TOUT EN FLEXIBILISANT CE QUI ENCADRE ET PROTÈGE LE TRAVAIL.

L'emploi, la jeunesse. Telles étaient les priorités du quinquennat et, de fait, c'est à partir d'elles que le président de la République entend terminer son mandat, autrement dit, préparer la présidentielle. D'où une obsession : inverser la courbe du chômage, cette inversion étant jugée indispensable pour reconquérir l'opinion publique. Pourquoi pas ? Encore faut-il que cela se traduise par des mesures réellement efficaces et dévolues à l'emploi réel plutôt qu'à sa dimension statistique et au cahier des charges mis en avant par le Medef. Ce n'est pas le cas. La recette a donc de sérieux airs de déjà-vu : une louche d'avantages aux

employeurs, une pincée de formation. La première mesure phare du plan concerne cette dernière. On renoue ainsi avec un discours dit « d'adaptation » à la « nouvelle donne économique », version colorisée du vieux film en noir et blanc de la « modernisation ». La France, certes, est déficitaire en matière de formation qualifiée et qualifiante ; mais le propos subliminal, ici, est de présenter les chômeurs comme sous-qualifiés, mal formés. Il y en a, certes ; mais le gros de la cohorte des chômeurs est constitué de travailleurs qualifiés. Quantitativement, l'objectif ne manque pas d'ambition, surtout au vu du nombre de chômeurs

effectuant un stage au cours d'une année, à savoir moins de 644 000 chômeurs en 2013, selon une étude des services du ministère du Travail. Mais l'effectivité de cette ambition doit être interrogée et il faut sans doute faire une part à l'effet d'annonce. D'autant que l'effort financier des régions dans ce plan n'est pas connu alors même qu'elles vont avoir à charge de l'appliquer sur le terrain... Deux autres mesures concernent la formation ; il s'agit de l'apprentissage, relancé à hauteur de 500 000 jeunes en 2017, apprentissage qui serait orienté vers l'économie et les technologies numériques, et de contrats de professionnalisation, qui devraient passer

de 8 000 à 50 000. Là encore, les chiffres interrogent, tant est grande la mobilisation des entreprises qu'ils supposent... De ce point de vue, les mesures d'aide et d'accompagnement destinées aux entreprises marquent, elles, une étape nouvelle dans l'affirmation déréglementaire du travail et de sa gestion sociale. Les Pme vont ainsi être exonérées de « charges » pour les salariés embauchés à un niveau de salaire proche du Smic. Cette aide, à charge des finances publiques, sera valable pour les embauches en Cdd de six mois et plus, ce qui promet un effet d'aubaine massif qui jouera contre le Cdi. Corrélativement, le crédit d'impôt recherche (Cir) sera « pérennisé dans ses formes actuelles » et le crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) sera transformé en « baisse définitive de charges sociales ». Dans la foulée du plan présenté, le projet de loi de la ministre du Travail prévoit de relancer l'assouplissement du temps de travail, avec l'objectif clair de contourner les 35 heures, en permettant notamment de moduler la durée maximale du travail sur une journée et sur une semaine.

### Avec un patronat assisté, la coupe ne sera jamais pleine...

Dans le même état d'esprit, la rupture du contrat de travail sera « simplifiée » et un plafond fixé pour les indemnités prononcées en prud'hommes. Autrement dit, licencier sera plus facile et moins cher, personne ne pouvant douter que ces mesures améliorent la justice sociale et l'efficacité économique.

« Il s'agit d'être agile », a souligné le président de la République devant le Conseil économique, social et environnemental. Prenant la balle au bond, Pierre Gattaz, qui n'a jamais manqué d'agilité, a souligné que ces mesures allaient dans le bon sens, appelant à « les appliquer le plus vite possible ». Le patron du Medef en a profité pour regretter que le contrat de travail n'ait pas été remanié : plus on donne et plus il faut donner. Avec un patronat qui se complaît dans une culture d'assistanat, la coupe ne sera jamais pleine... Le gouvernement, en tout cas, semble avoir décidé de « laisser faire » les entreprises, en finançant largement – et toujours en l'absence d'évaluation – leurs appétits, qu'ils touchent à la finance ou au pouvoir. Il peut toujours s'employer à camoufler ce « laisser-fairisme » sous le vocable de « réforme » ; la future campagne présidentielle y gagnera peut-être en illusions ; l'emploi, lui, risque bien de ne connaître que des désillusions. ▶

Louis SALLAY

## SMIC

### ALLEMAGNE : LA "CATASTROPHE" N'A PAS EU LIEU

Lorsque, début 2015, a été introduit outre-Rhin un salaire horaire minimum de 8,50 euros, certains économistes prédisaient le pire, et pour commencer la disparition de centaines de milliers d'emplois. Un an plus tard, l'expérience est considérée comme une réussite, aux dires même du directeur de l'Institut de Nuremberg pour le marché du travail. Non seulement le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de quelque 84 000 personnes mais celui des emplois précaires a également chuté au profit de contrats traditionnels. Ainsi, 128 000 de ces « minijobs » payés jusqu'à 450 euros par mois ont été supprimés de janvier à septembre pour 700 000 emplois réguliers, a annoncé l'Institut de l'économie allemande dans le quotidien *Die Welt*. L'expérience devrait donc perdurer. A ce jour, certaines industries, comme celles du textile et de l'habillement, ont la possibilité de déroger temporairement au salaire minimum fixé. Début 2017, ce ne devrait plus être possible.

## PAUVRETÉ INFANTILE LE PARLEMENT EUROPÉEN SONNE L'ALARME

Plus d'un enfant sur quatre est exposé en Europe au risque de pauvreté et d'exclusion sociale : 51 % en Bulgarie, 36,7 % en Grèce, 32 % en Italie et presque autant en Grande-Bretagne, au Portugal et en Irlande, 21,6 % en France. Seuls le Danemark, la Finlande et la Suède sauvent la



MAXPPP

face avec moins d'un enfant sur six concerné. Ces chiffres accablants ont été présentés dans un rapport adopté au Parlement européen fin novembre. Un texte qui invite la Commission à « s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires » ou à « promouvoir un assouplissement des relations de travail et la privatisation des services publics » ; mesures qui, à l'évidence, « ont fragilisé

les droits sociaux des enfants », dénonce-t-il. Les députés réclament aussi aux Etats des mesures : « assurer un accès à l'éducation, à la santé et aux services de sécurité sociale pour les enfants et leurs familles ». « Ils doivent également lutter contre le chômage », « promouvoir la sécurité de l'emploi, des réseaux socio-éducatifs pour les parents, une alimentation équilibrée et un logement adéquat », précise sa rapporteuse, la députée portugaise Inês Cristina Zuber.

## TRANSPORTS PLAIDOYER SYNDICAL POUR LES PERSONNELS DE BORD

Ils assurent une présence humaine à bord des trains et veillent au confort des passagers. Ils apportent une assistance aux personnes handicapées et effectuent les tâches commerciales dont ont besoin les compagnies ferroviaires durant les voyages... La Fédération européenne des travailleurs des transports vient de lancer une campagne pour défendre les personnels de bord. « La présence de personnel compétent à bord est une condition essentielle pour offrir un service de qualité répondant aux besoins de transport des personnes. Faire des économies en supprimant les équipes d'accompagnateurs professionnels va à l'encontre de l'objectif de fidéliser et attirer plus de voyageurs vers le transport ferroviaire », défend-elle dans son argumentaire.

# Tout faux?

## Meurtres sans ordonnances...

Le médicament est devenu le produit le plus contrefait au monde, devant les cigarettes, les textiles, les produits de luxe. Un sur dix – un sur deux sur Internet – est un faux : il ne contient aucun principe actif, ou il en contient mais à des doses insuffisantes, ou, pire encore, on y trouve des substances dangereuses pour la santé... C'est donc d'abord un problème de santé publique, en particulier dans les pays en développement, où des centaines de milliers de personnes meurent chaque année des effets de produits qui, croyaient-elles, allaient les guérir.

## Un monde tout faux?

Fin novembre, les services de police de plus de vingt pays européens, nord et sud-américains bloquent, avec l'aide de leurs collègues de quatre pays asiatiques, un millier de sites, tous proposant la vente de produits contrefaits ou piratés – habillement, chaussures, parfumerie ou sacs de grandes marques. Cette opération spectaculaire donne la dimension d'un trafic mondialisé largement pris en main par les mafias sur fond d'externalisation, de sous-traitance, d'e-commerce...

## Quand les choses se compliquent...

A priori, tout est clair : il y a le faux et il y a le vrai. Ce qui devrait pouvoir permettre une mobilisation de tous les acteurs économiques contre le faux ; mais à y regarder de près, les stratégies d'entreprise ne sont pas si claires.

Notre table ronde avec Pascal Hoffmann, secrétaire national de la Cgt-Douanes, Guy Kastler, en charge du dossier des semences Ogm à la Confédération paysanne, membre fondateur du Réseau semences paysannes, Sébastien Sonntag, cofondateur de l'association La Quadrature du Net.



PATRICE LAPOIRIE / MAXPPP



### SOMMAIRE

#### FAUX MÉDICAMENTS, L'OVERDOSE...

PAGES 17-19

#### REPÈRES

PAGE 20

#### POINT DE VUE

#### DE ARNAUD FAUCON

#### UN MONDE TROP POLI

PAGE 21

#### DÉCRYPTAGE

#### LE NOUVEAU VISAGE

#### DE LA CONTREFAÇON

PAGES 22-23

#### TABLE RONDE

PAGES 24-27



# Faux médicaments, l'overdose...

Le médicament est devenu le produit le plus contrefait au monde, devant les cigarettes, les textiles, les produits de luxe.

«On ne meurt pas de porter de faux sacs à main ou de faux T-shirts. En revanche, les contrefaçons de médicaments peuvent tuer.» Comme le rappelle l'Organisation mondiale de la santé, le trafic de faux médicaments est d'abord un problème de santé publique, en particulier dans les pays en développement, où des centaines de milliers de personnes meurent chaque année des effets de produits qui, croyaient-elles, allaient les guérir. La partie visible de ce fléau mondial est infime mais permet d'estimer qu'au moins un médicament vendu sur dix (un sur deux sur Internet) est un faux: il ne contient aucun principe actif, ou il en contient mais à des doses insuffisantes, ou, pire encore, on y trouve des substances dangereuses pour la santé...

Le médicament est devenu le produit le plus contrefait au monde, devant les cigarettes, les textiles, les produits de luxe. Avec Internet, ce commerce illégal a crû de façon exponentielle, y compris dans les pays développés, parce qu'il

est facile et très lucratif: le retour sur investissement est estimé à 1 pour 400 dans la fabrication de comprimés, capsules ou ampoules, alors qu'il ne serait que de 1 pour 20 dans le commerce de l'héroïne. S'ajoute le fait que la lutte contre ce trafic manque de coordination internationale et que l'arsenal répressif en est encore à ses balbutiements. Les arrestations sont rares car les circuits de fabrication, de commercialisation, et plus encore de financement, sont complexes et difficiles à traquer – les principales filières prennent notamment leur source en Chine, en Inde ou en Ukraine... Quand les responsables sont identifiés, ils font le plus souvent l'objet d'amendes, tandis que la marchandise est détruite, mais les flux ne se tarissent pas pour autant.

Dans les pays comme la France, les faux médicaments sont surtout des produits dits «de confort», plus chers ou difficiles à trouver sur le marché national, pas ou peu remboursés par ...

## Faux médicaments, l'overdose...

- ... la Sécurité sociale. Les traitements contre les troubles érectiles par exemple, qui doivent normalement être délivrés par ordonnance ; mais aussi des produits pas toujours autorisés sur notre marché plutôt bien règlementé et protégé : hormones, corticoïdes, ou encore stéroïdes et stimulants. Ils sont livrés par paquets postaux, dont rien n'identifie la nature réelle. Un quart des colis interceptés et le tiers des saisies des douanes françaises à l'importation concernent des produits pharmaceutiques falsifiés !

### Un trafic qui prolifère au détriment de la santé des plus pauvres

Dans les pays émergents, les médicaments contrefaits peuvent représenter jusqu'à 90 % du marché. Quand il n'existe pas de système d'assurance maladie garantissant à tous un accès à des traitements sûrs, efficaces et à un prix modéré, les plus pauvres n'ont d'autre recours pour se soigner que d'acheter ceux qu'ils trouvent sur le marché local, dans la rue ou dans des officines non contrôlées. Il s'agit souvent de comprimés à l'unité ou sans conditionnement permettant d'identifier l'origine, le contenu ou la posologie du traitement proposé. « On trouve de tout dans les médicaments, talc, farine, caféine, excipients et résidus en tous genres, et même de l'antigel, comme cela a été le cas dans un sirop contre la toux distribué dans plusieurs pays il y a quelques années (en Haïti et au Nigeria notamment) et qui a fait des dizaines de morts » :

Une trentaine d'ingénieurs et techniciens travaillent sur l'aspect visuel et les matériaux des emballages : couleurs, forme et taille du logo, typographie, encres, composition du carton, codes-barres, numéro de lot, mentions en braille, etc.

Christophe Chrétien est responsable du syndicat Cgt du centre de production de Sanofi-Tours, qui accueille le laboratoire central anticontrefaçon (Lcac) créé en 2008 par le groupe pharmaceutique. Une initiative tardive, raconte-t-il, mais devenue indispensable face au phénomène : pour la seule année 2007, déjà, les différents services du groupe avaient identifié 2,5 millions de doses de faux médicaments Sanofi...

Le laboratoire coopère avec les services de santé, les douanes, la police et la justice, en analysant tous les échantillons qu'il reçoit, y compris de particuliers (plus de 30 000 analysés depuis 2008) : « C'est dans l'intérêt de Sanofi de disposer d'un tel outil. Il s'agit d'abord de traquer et de remonter à la source de tous les trafiquants qui essaient de vendre de faux médicaments Sanofi, et donc de combler un certain manque à gagner, tout en veillant à la qualité et à l'image de marque du groupe. L'entreprise acquiert par ailleurs une grande expertise en matière d'analyse et de référencement de tous les produits circulant sur le marché – le laboratoire dispose d'une bibliothèque de référence unique en son genre, et innove plus facilement dans la réalisation et le conditionnement de ses futurs produits, pour rendre encore plus difficile la possibilité de les copier. » Le laboratoire a parfois répertorié des centaines de contrefaçons différentes du même médicament issu de ses brevets. Dans des locaux hypersécurisés, les experts qui s'y consacrent (une trentaine d'ingénieurs et techniciens), dont le nombre a doublé depuis 2008, travaillent sur l'aspect visuel et les matériaux des emballages (couleurs, forme et taille du logo, typographie, encres, composition du carton, codes-barres, numéro de lot, mentions en braille, etc.), sur les notices (fautes d'orthographe ou traduction), et bien sûr sur le médicament lui-même (forme, couleur, texture, composition chimique...).

### Les laboratoires doivent garantir des produits de qualité accessibles à tous

Un médicament n'est pas un produit comme les autres, il est le résultat d'années de recherche et développement avant son autorisation de mise sur le marché et il fait l'objet de réglementations et contrôles complexes. La protection du brevet, comme le contrôle qualité des filières de fabrication et des produits s'avèrent donc des enjeux primordiaux. Une des pistes envisagées pour rendre les médicaments infalsifiables et renforcer la confiance des consommateurs, c'est de multiplier les innovations technologiques, comme sur les billets de banque. « Les technologies existent et il est même envisagé d'ici 2017 de renouveler le système de marquage de chaque boîte de médicaments autorisés à la commercialisation en France, mais cela va coûter cher – il faudra de plus équiper les pharmacies, cela aura donc des répercussions sur les prix et sur le trou de la Sécu », explique Christophe Chrétien. Une augmentation des prix se solderait par ailleurs par un coup de boost sur



MAXPPP



**Vendre aux plus riches des médicaments à haute valeur ajoutée plutôt que miser sur une amélioration plus générale mais plus lente du niveau global de développement et de santé publique.**

le business mondial de la contrefaçon, même si le prix d'un même médicament varie en fonction des marchés locaux. Pour l'Indecosa-Cgt (association pour l'information et la défense des consommateurs salariés) et la fédération Cgt de la chimie, qui au mois de mai dernier organisaient un colloque sur les enjeux de la contrefaçon et en particulier celle des médicaments, une des solutions serait au contraire de rendre accessibles à tous, même aux moins solvables, des médicaments de qualité. Cela n'aurait pas de conséquence sur le chiffre d'affaires pour les grands groupes pharmaceutiques, qui vendraient moins cher mais davantage, tout en rendant la contrefaçon moins rentable. Le responsable syndical de Sanofi-Tours confirme que, malheureusement, « les grands groupes pharmaceutiques semblent préférer vendre aux plus riches des

*médicaments à haute valeur ajoutée et s'assurer des marges importantes sur le court terme que miser sur une amélioration plus générale mais plus lente du niveau global de développement et de santé publique, quitte à devoir faire avec la contrefaçon »...*

Les salariés du secteur, et de Sanofi en particulier, rappellent aussi qu'outre l'abandon de certaines filières pharmaceutiques jugées insuffisamment lucratives, les délocalisations de production pour des raisons de coûts salariaux ont rendu les contrôles qualité plus aléatoires – certains labos légaux de grands groupes ont déjà été soupçonnés de détourner une partie des productions, ou de les modifier, au profit de filières parallèles par exemple. « En choisissant d'aller fabriquer ailleurs en low-cost, on devient aussi plus dépendants sur certaines molécules qui ne sont plus du tout fabriquées en France. Ne vaudrait-il mieux pas réinvestir les milliards de bénéfices (7 milliards net en 2014 pour Sanofi, qui n'en réinvestit que 13 à 14 % en R&D) pour assurer la qualité et la traçabilité de nos productions? », interroge Christophe Chrétien. En tout cas, à jouer avec une certaine prise de risques au nom de la seule rentabilité, les grands groupes prennent-ils vraiment toutes leurs responsabilités? ◀

Valérie GÉRAUD

**SANS SYSTÈME D'ASSURANCE MALADIE GARANTISSANT À TOUS UN ACCÈS À DES TRAITEMENTS SÛRS, À UN PRIX MODÉRÉ, LES PLUS PAUVRES N'ONT D'AUTRE RECOURS QUE D'ACHETER CEUX QU'ILS TROUVENT DANS LA RUE OU DANS DES OFFICINES NON CONTRÔLÉES.**

## biblio

– **LA CONTREFAÇON**, ALAIN DE BOUCHONY ET ANTOINE BAUDART, PUF, 2006, 9 EUROS.

– **SANS CONTREFAÇON**, PASCAL NÈGRE, FAYARD, 2010, 19,30 EUROS.

– **CONTREFAÇON – LE VRAI LIVRE QUI PARLE DU FAUX**, OLIVIER QUEZADA, PALETTE, 2010, 13 EUROS.

– **LA CONTREFAÇON DU LUXE – MENACE POUR LA FRANCE AU JAPON ?** INGRID FAUVELIÈRE, L'HARMATTAN, 2004, 15,50 EUROS.

## web

• <[www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/La-contrefacon](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/La-contrefacon)>

• <[www.inpi.fr/fr/l-inpi/la-proprie-industrielle/lutter-contre-la-contrefacon/qu-est-ce-qu-une-contrefacon.html](http://www.inpi.fr/fr/l-inpi/la-proprie-industrielle/lutter-contre-la-contrefacon/qu-est-ce-qu-une-contrefacon.html)>

• <[www.contrefacon.fr](http://www.contrefacon.fr)>

## CONTREFAÇON UNE VIEILLE ET JUTEUSE AFFAIRE

Le faux est sans doute aussi vieux que le vrai, dans quelque domaine que ce soit. Mais avec la mondialisation qui se développe à partir des années 1980, elle explose au même rythme que les échanges entre pays émergents et occidentaux. Avec la montée en puissance des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), elle touche tous les domaines de la production industrielle. Selon une estimation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (Ocdé), la contrefaçon générerait 250 milliards de dollars de revenus criminels par an. En tant que délit transnational organisé, la contrefaçon fait l'objet d'une nouvelle campagne menée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc). Pour l'Organisation mondiale des douanes, elle serait passée de 5,5 milliards de dollars américains en 1982

à plus de 500 milliards en 2005, soit environ 7 % du commerce mondial. Le marché le plus touché serait celui des appareils électroniques, à la hauteur de 100 milliards. La Chine serait le plus gros pourvoyeur de biens contrefaits, 65 % aux Etats-Unis; très liée aux autres secteurs d'activité criminelle, elle coûte cher à l'industrie, aux Etats et aux consommateurs et contribue de façon décisive à tirer vers le pire les conditions de travail sociales et environnementales. La production de masse de contrefaçon en Chine a ainsi accompagné, de façon structurelle, salaires de misère, conditions de travail effroyables et dégradations de l'environnement. Selon une étude de l'Ocdé de février 2011, la contrefaçon représente 5 à 7 % du commerce mondial. En France, une entreprise sur deux s'estime confrontée aux difficultés de la contrefaçon.

## MÉDICAMENTS FAUX MORTELS EN TERRES AFRICAINES

D'après l'Organisation mondiale du commerce (Omc) en 1992, les contrefaçons sont des médicaments délibérément et frauduleusement étiquetés pour tromper sur leur identité et/ou sur leur origine. L'utilisation de ces médicaments peut entraîner des échecs thérapeutiques, voire la mort. C'est un marché florissant; le médicament contrefait ou falsifié représente, selon l'Organisation mondiale de la santé, quelque 10 % des médicaments en circulation dans le monde et touche particulièrement l'Afrique. D'après une étude compilant les résultats de 21 pays subsahariens, plus d'un tiers des médicaments collectés et analysés ne satis-

faisaient pas aux tests chimiques de qualité ou de conformité de l'emballage. Les médicaments anti-paludéens seraient les plus touchés. On estime à 1 million le nombre de décès chaque année dans le monde dus, directement ou non, à l'absorption de médicaments contrefaits. Ce trafic est largement mondialisé; l'Organisation mondiale des douanes recensait, en 2011, 106 pays producteurs et 146 pays destinataires. Le marché africain, en pleine expansion, tiré par la croissance démographique et l'émergence de classes moyennes, devrait ainsi atteindre 5 milliards de dollars en 2018, contre 2,2 milliards en 2011.

## MUSÉE VISITE GUIDÉE EN FAUX MAJEURS

Son adresse, rue de la Faisanderie, est déjà tout un programme. Le musée de la Contrefaçon, unique en son genre est relativement peu connu, ce qui s'explique en partie par le fait qu'il est entièrement consacré au faux, dans tous ses états. Créé en 1951 dans un but pédagogique par l'Union des fabricants, il est installé dans un vieil hôtel particulier sis au 16, rue de la Faisanderie à Paris, lui-même... copie d'un autre hôtel par-

ticulier du XVII<sup>e</sup> siècle, situé à l'époque dans le quartier du Marais. Une fois sa porte ouverte (il faut sonner), le visiteur découvre plusieurs centaines d'objets répartis dans six salles, objets qui relèvent des plus grandes marques de luxe jusqu'aux produits du quotidien, en passant par l'industrie et les œuvres d'art. Bref, le faux dans tous ses états, élevé à la dignité d'un art, dévoyé certes, mais valant visite.



MANUEL PASCUAL / MAXPPP

## point de vue

**ARNAUD FACON**

SECRÉTAIRE NATIONAL INDECOSA-CGT

Propos recueillis par Pierre TARTAKOWSKY

# Un monde trop poli pour être honnête

Perçue comme marginale dans les années 1970, la contrefaçon est devenue une économie souterraine capable de générer des profits gigantesques et de détruire un savoir-faire industriel en l'espace de quelques années.

«**Les chaussures Palladium** étaient il y a encore une dizaine d'années le second vendeur au Japon; elles sont tombées au vingtième rang en l'espace d'un an à cause d'un grand nombre de copies dans l'archipel nippon. De son côté, le consommateur est de plus en plus souvent une victime. Même si les acheteurs «volontaires» de faux produits de grandes marques de luxe existent toujours, nous devons être conscients que nous risquons tous d'être confrontés à une contrefaçon. En effet, elle a envahi insidieusement notre vie quotidienne et nous expose parfois à de graves dangers. Qui sait aujourd'hui, sans un œil expert, reconnaître une vraie boîte à parfum, une vraie friteuse Seb, un jouet de marque ou encore un vrai médicament. La grande différence aujourd'hui se situe là. Le consommateur se trouve trompé et atteint, non seulement dans la qualité de ce qu'il a acheté mais aussi dans sa propre sécurité. On peut citer cinq domaines où celle-ci peut être remise en cause: la pharmacie, l'automobile, les appareils domestiques, les jouets, l'alcool.

Pour la pharmacie, on peut produire à partir de la marque d'une spécialité une copie parfaite du conditionnement mais avec un succédané à l'intérieur. Tant qu'il s'agit d'eau ou de substances neutres, le risque est limité. Mais dans certains cas, il peut y avoir un risque vital pour la victime. Au Nigeria par exemple, le produit d'un sirop contre la toux avait été remplacé par un solvant industriel. Pour le moment, la France semble épargnée par ces scandales sanitaires, mais l'arrivée récente des génériques multiplie les marques et le risque de les voir copiées.

Dans le cas des pièces automobiles, on peut citer des pare-chocs qui ne se plient pas, des plaquettes de frein qui augmentent la distance de freinage de 30 mètres à 90 km/h. Des filtres à l'huile de mauvaise qualité qui entraînent des

dommages importants pour les moteurs. Pour les appareils domestiques, une grande partie des contrefaçons vient d'Asie et aussi de l'Europe méditerranéenne (par exemple: Turquie, Espagne, Italie...). Le principal problème est que les produits de ce type respectent très peu les normes de sécurité imposées en France et en Europe. Les risques encourus sont les courts-circuits, des blessures graves potentielles pour les utilisateurs... Par le passé, des autocuiseurs d'une certaine marque ont explosé sans véritable explication. Après analyse, il est apparu que ce n'étaient pas des productions d'origine. Pourtant, ces appareils étaient vendus dans des lieux de distribution traditionnels.

Pour le jouet, les imitations portent beaucoup sur le dessin ou le modèle du jouet. Ainsi, on copie le jouet et on supprime la marque. Ici encore, ce sont les normes de sécurité qui ne sont pas respectées pour faire baisser considérablement les coûts de fabrication. Par exemple, on trouve des peluches qui s'enflamment facilement, des yeux d'ours en peluche qui se détachent et peuvent être avalés par des enfants...

### Les faux viennent souvent de l'Asie du Sud-Est, d'Espagne ou de Turquie

L'alcool contrefait est plutôt rare en France. A l'étranger, c'est un phénomène beaucoup plus courant. On peut citer le cognac contrefait en Asie. Il est tellement cher que la copie se fait en achetant les bouteilles vides trouvées dans des poubelles des grands restaurants et boîtes de nuit. On a retrouvé du faux chablis vendu par un groupe de distribution bien connu en Allemagne. Le phénomène de la contrefaçon se trouve accentué par la diversification des circuits de vente. En effet, Internet représente un formidable réceptacle pour ce genre de pratiques qui ignorent les frontières.

Si l'on veut être efficace contre la contrefaçon, il est donc nécessaire d'appréhender autrement le phénomène. La notion de renforcement des contrôles n'est pas suffisante. En effet, la baisse continue des effectifs aux douanes et à la répression des fraudes empêche un travail efficace de terrain. Les contrôles et les éventuelles sanctions doivent être couplés avec des actions pédagogiques. Enfin, l'Etat ne doit pas se focaliser uniquement sur des considérations économiques avec des campagnes massives en faveur des grandes marques de prêt-à-porter et de parfum. La préservation de la santé, le bien-être des consommateurs ne doivent pas être mis au second plan. »

## Le nouveau visage

Une baisse de 10 points du taux des pillages industriels suffirait, à elle seule, à créer dans l'Hexagone 45 000 emplois qualifiés nouveaux... Etat des lieux de la contrefaçon telle qu'elle gangrène la santé des économies et des hommes.

Une sacrée belle prise. Fin novembre, les services de police de plus de vingt pays européens, nord et sud-américains ont, avec l'aide de leurs collègues de quatre pays asiatiques, réussi à bloquer un millier de sites, tous proposant la vente de produits contrefaits ou piratés – habillement, chaussures, parfumerie ou sacs de grandes marques. Cette opération, la dernière en date, est l'une des plus spectaculaires menées ces derniers mois. Mais ce n'est pas la plus importante. Il y a un an, sur le port du Havre, les services douaniers avaient battu un record. En saisissant 2,4 millions de médicaments de contrefaçon, ils avaient réalisé la prise la plus importante jamais réalisée en France et dans l'Union européenne.

Bien sûr, copies, imitations et autres falsifications ne sont pas chose nouvelle. L'Institut international de recherche anti-contrefaçon de médicaments relate ainsi dans l'une de ses publications l'histoire d'un vigneron gaulois qui, au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., fut pendu après avoir essayé de faire passer sa production locale pour l'un des meilleurs vins italiens en imitant les lettres qu'apposaient habituellement les commerçants de la péninsule sur les bouchons de leurs amphores.

#### Mondialisation, externalisation et sous-traitance

Reste cette évidence. Les aventuriers de la fraude ont cédé leur place aux mafias les mieux organisées. D'une activité artisanale, la contrefaçon est devenue industrielle. « *Il n'est pas rare aujourd'hui, témoigne Manuel Blanco, secrétaire fédéral de la Fédération nationale des industries chimiques-Cgt, que des sites de production installés à des milliers de kilomètres du donneur d'ordres profitent de la maîtrise de la production qui leur a été confiée pour fabriquer au-delà du cahier des charges et placer ensuite les produits sur le marché parallèle.* »

Dans une économie mondialisée dans laquelle l'externalisation, la sous-traitance, la vente sous licence et par Internet sont devenues la norme, le phénomène prospère et se complexifie. D'autant plus que les législations nationales peinent à suivre. Certes, depuis 1994, la France dispose d'une des réglementations les plus répressives au monde en matière de lutte contre la contre-



façon. Mais, d'abord, pour exister, la loi doit être sollicitée. Or beaucoup de marques, de crainte d'entacher la réputation de leurs produits, préfèrent ne pas aller en justice contre les contrefacteurs. Ensuite, les problèmes que soulève cette forme de criminalité ne s'arrêtent pas aux frontières françaises. Enfin, partout dans le monde, les moyens de contrôle alloués aux services

# de la contrefaçon



douaniers pour la réprimer sont en chute libre.

Les besoins explosent. En vingt ans, les saisies douanières sont passées en France de 200 000 articles à 4,6 millions. N'empêche. Dans le même temps, les effectifs en personnel ont été réduits de plus de 25 %, passant de 22 500 en 1993 à 16 662 en 2013 alors que les échanges internationaux ont explosé. Il y a dix ans, 560 douaniers et trois agents de la concurrence et de la répression des fraudes travaillaient au port du Havre pour contrôler, chaque année, 1,2 million de conteneurs. Aujourd'hui, ils sont 400, sans aucun agent de la Dgcrf, chargés de la surveillance de 2,5 millions de conteneurs par an. Au plus grand plaisir des triades chinoises, des mafias italiennes ou des cartels sud-américains...

## Un chiffre d'affaires égal au Pib de la Suède

«Vrais-faux» – vrais produits détournés de son réseau de distribution, en général avec la complicité du fabricant pour éviter de payer les taxes –, «faux-vrais» – faux produits réalisés comme des vrais pour ne pas payer les droits de propriété intellectuelle ou de marque –, ou «faux-faux»: ce sont eux qui tiennent désormais le marché de la contrefaçon; eux seuls sont capables d'investir des sommes faramineuses pour produire illégalement en ramassant rapidement une mise décuplée. Selon l'Institut international de

recherche anti-contrefaçon de médicaments, pour 1 000 dollars investis, le trafic de fausse monnaie ou d'héroïne rapporterait 20 000 dollars, la contrefaçon de cigarette 43 000 dollars, celle de médicaments entre 200 000 et 450 000 dollars. Le produit mondial du commerce de produits contrefaits jouerait désormais à part égal avec le Pib d'un pays comme la Suède, assurait Pierre Delval, criminologue,

EN 2013,  
LA CONFÉRENCE  
DES GRANDES  
ÉCOLES ET  
LA COMMISSION  
D'ÉVALUATION  
DES FORMATIONS  
ET DIPLÔMES  
DE GESTION  
ONT, ENSEMBLE,  
ALERTÉ  
LES ÉTUDIANTS  
ET LEURS  
FAMILLES DU  
DÉTOURNEMENT  
PAR CERTAINS  
ÉTABLISSEMENTS  
DES TERMES  
«MASTER»,  
«MASTER  
SPÉCIALISÉ»  
ET «MSC» POUR  
FOURNIR DES  
DIPLÔMES  
VITE CONÇUS,  
MAL CONÇUS.

spécialiste de la contrefaçon, lors d'une journée organisée en mai dernier par l'Indecosa et la Fédération Cgt de la chimie sur «Les enjeux de la contrefaçon».

Produits de luxe et médicaments, bien sûr, mais aussi savons, pare-chocs, rasoirs, peluches, ciments, autocuiseurs, titres restaurant ou plaquettes de freins: tout est bon à imiter. La reproduction ou l'utilisation totale ou partielle d'une marque, d'un dessin, d'un brevet sans l'autorisation de son titulaire est désormais sans limite, touchant autant les biens matériels qu'immatériels: la reproduction illicite de logiciels, de films, de musique... Et même de diplômes. En 2013, la Conférence des grandes écoles et la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion ont, ensemble, alerté les étudiants et leurs familles du détournement par certains établissements des termes «master», «master spécialisé» et «MSc» pour fournir des diplômes vite conçus, mal conçus. En tout cas, non homologués...

## Victimes des faux médicaments: comme quatre crashes aériens par jour

Nul ne connaît avec précision le manque à gagner causé par la contrefaçon sur les comptes des États ou des entreprises. Il n'existe en la matière que des estimations. Le phénomène coûterait aux seuls pays du G20 plus de 92 milliards d'euros. En France, la perte directe de chiffre d'affaires pour les entreprises est évaluée à 6 milliards d'euros. Selon une étude réalisée par le cabinet Ipc, une baisse de dix points du taux de contrefaçon et de piratage permettrait dans l'Hexagone de créer 45 000 nouveaux emplois qualifiés. Le Comité Colbert, association qui rassemble les grandes marques françaises, résume autrement les dégâts causés par le pillage industriel: «*En profitant indûment de l'actif immatériel d'autrui sans engager de quelconques dépenses en matière d'innovation, de recherche et développement ou de contrôle qualité, les contrefacteurs se livrent à un véritable pillage.*» Au pillage de la recherche et des savoir-faire.

Et puis, il y a ces deux chiffres. Selon l'Organisation mondiale de la santé, près de 100 000 Africains meurent chaque année à cause du commerce de médicaments contrefaits. International Policy Network, think tank britannique, estime que les faux antituberculeux et antipaludiques sont à l'origine du décès de 700 000 personnes par an dans le monde: «*L'équivalent de quatre avions gros porteurs remplis de passagers qui s'écraseraient chaque jour sur la Terre.*»

Martine HASSOUN

# Brevets : à qui appartient la connaissance ?

## PARTICIPANTS

– **PASCAL HOFFMANN**,  
SECRÉTAIRE NATIONAL  
DE LA CGT-DOUANES.

– **GUY KASTLER**, EN CHARGE  
DU DOSSIER DES SEMENCES  
OGM À LA CONFÉDÉRATION  
PAYSANNE. MEMBRE  
FONDATEUR DU RÉSEAU  
SEMENCES PAYSANNES.

– **SÉBASTIEN SONNTAG**,  
COFONDATEUR  
DE L'ASSOCIATION  
LA QUADRATURE DU NET.

– **MARTINE HASSOUN**,  
"OPTIONS".

**A priori, l'une des façons les plus éprouvées pour se prémunir de la contrefaçon est de passer par le brevetage. Cela vaut pour l'industrie, l'agroalimentaire, la création artistique, le vivant... Ce brevetage semble tracer une ligne nette entre vrai et faux, propriété légitime et contrefaçon. Mais à y regarder de plus près...**

– **Options** : Lutter contre la contrefaçon est un impératif. Sur ce point, sans doute n'y a-t-il pas débat. Alors, comment agir ?

– **Guy Kastler** : Serons-nous d'accord sur la nécessité de combattre la contrefaçon ? Je ne sais pas ! Si on convient d'une définition assez restrictive de la contrefaçon, définition qui la limite aux droits des marques collectives ou des dénominations d'origine de protéger leurs savoir-faire et leurs dénominations, la qualité de leurs produits, sans doute, nous le serons. Mais ne nous le cachons pas : c'est à la frontière des choses que se situe le débat.

– **Pascal Hoffmann** : Avant toute chose, peut-être faut-il considérer le jeu des acteurs qui interviennent dans cette affaire. Initialement, la lutte contre la contrefaçon vise à protéger le consommateur. Sur cette nécessité, tout le monde ne peut que s'accorder. Mais là n'est pas la seule dynamique qui inspire la lutte contre les produits contrefaits. Si la lutte contre la contrefaçon est, pour les entreprises, un moyen de protéger leurs emplois et leurs savoir-faire, elle est aussi une façon de défendre leurs positions commerciales. Pourquoi pas... Mais encore faudrait-il qu'elles s'associent à la lutte contre les produits contrefaits. Or, la plupart du temps, elles ne sont guère volontaires pour collaborer et faire connaître leurs modes opératoires, seule manière de repérer dans le temps et l'espace les modalités et les chaînes de production de marchandises non conformes.

– **Options** : C'est-à-dire ?

– **Pascal Hoffmann** : Prenons les grandes marques. Par contrat, la plupart d'entre elles donnent toute liberté aux intermédiaires avec qui elles travaillent pour produire comme ils l'entendent les produits qu'elles commercialiseront. Elles n'imposent pas de cahier des charges. Elles ne les obligent pas à fabriquer de telle ou telle manière ou à respecter tel ou tel niveau de qualité. Et c'est là où commencent la plupart des problèmes. Non des problèmes de contrefaçon, mais des problèmes de conformité et de qualité contre lesquels nous ne pouvons pas grand-chose.

– **Sébastien Sonntag** : Et en quoi cela pose-t-il problème ? Cela signifie-t-il que les marques qui s'entourent de fournisseurs à qui elles ont donné le droit d'exploiter leurs marques et qui en profitent font aussi de la contrefaçon ?

– **Pascal Hoffmann** : Exactement. Et il est parfois très difficile de distinguer ce qui relève de la fraude de ce qui n'en relève pas. La frontière entre la contrefaçon délibérée et les conséquences engendrées par le choix de tel ou tel mode de production est parfois ténue.

– **Guy Kastler** : Plutôt que de parler de lutte contre la contrefaçon, je préfère parler de répression des fraudes. Peut-être ne le savez-vous pas mais la répression des fraudes est aussi une conquête paysanne. Elle est la réponse apportée par l'Etat à la révolte des vignerons de 1907 qui s'étaient soulevés pour défendre leurs productions. Un des enjeux de ce mouvement était de protéger le vin d'une surproduction venant de boissons contrefaites fabriquées à base de jus de betterave auquel on ajoutait quelques colorants. Lorsque la décision fut prise de définir le vin comme un produit exclusivement fabriqué à base de raisins, ce fut une révolution. Pourquoi je dis cela ? Parce que la lutte contre la contrefaçon est trop souvent liée à la défense des « brevets ». Or cette approche est fort discutable.

– **Options** : Nous y reviendrons. Mais d'abord, par quels moyens, selon vous, doit-on lutter contre la contrefaçon ? Le contrôle et la répression sont-ils les seuls moyens d'agir ?

– **Pascal Hoffmann** : Le contrôle et la répression posent un problème tout simple : ils n'interviennent qu'a posteriori. Ils consistent à constater que des objets contrefaits vont pénétrer sur le territoire et qu'ils vont être consommés. Donc, à les saisir pour l'éviter. Ça ne peut suffire. Il faut pouvoir agir en amont. Et pour cela, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut que les entreprises soient partenaires ; qu'elles acceptent de maîtriser les cycles de fabrication. Il faut aussi clarifier les sources d'autorité qui s'appliquent sur les lieux de fabrication... Et il n'est pas facile d'agir sur ce

LA TRANSPARENCE EST UN GAGE DE LA QUALITÉ DU PRODUIT. SANS ELLE, IMPOSSIBLE DE GARANTIR LE MODE OPÉRATOIRE OU L'IDENTITÉ DU FABRIQUANT. ET CELA EST VRAI AUSSI BIEN EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS INTERMÉDIAIRES QUE LES PRODUITS FINAUX.



JE PRÉFÈRE PARLER DE RÉPRESSION DES FRAUDES. LAQUELLE EST AUSSI UNE CONQUÊTE PAYSANNE. C'EST LA RÉPONSE APPORTÉE PAR L'ÉTAT À LA RÉVOLTE DES VIGNERONS DE 1907 QUI S'ÉTAIENT SOULEVÉS POUR PROTÉGER LE VIN D'UNE SURPRODUCTION VENANT DES BOISSONS CONTREFAITES.

terrain. On s'affronte là à des obstacles à la souveraineté de chaque Etat, aux sociétés de trading, souvent seules habilitées à gérer les intermédiaires entre entreprises donneuses d'ordres et entreprises sous-traitantes.

– **Options:** Comment dépasser ces contraintes ?

– **Pascal Hoffmann:** En défendant l'instauration de normes internationales de qualité, de normes de transparence imposant le respect d'un cahier des charges précis ou en organisant la possibilité de contrôles sur site. Contrôles organisés soit par les marques soit, pourquoi pas, par des autorités indépendantes. L'intérêt commun des consommateurs et des producteurs pour défendre la qualité des produits en dépend.

– **Sébastien Sonntag:** L'idée de lier la notion de contrefaçon à celle de non-respect des normes de transparence me semble très intéressante.

– **Pascal Hoffmann:** La transparence est un gage de la qualité du produit. Sans elle, impossible de garantir le mode opératoire ou l'identité du fabricant. Et cela est vrai aussi bien en ce qui concerne les produits intermédiaires que les produits finaux. Ceux-ci peuvent ne pas être contrefaits mais constitués de produits intermédiaires qui le sont.

– **Guy Kastler:** Envisager les moyens de lutter contre la contrefaçon implique de s'interroger sur la pertinence accordée dans notre législation au droit de propriété intellectuelle. Pourquoi, je dis cela ? Le droit de propriété intellectuelle est

un droit privé qui permet à celui qui dispose d'un titre de propriété d'interdire à quelqu'un d'autre de copier son invention.

– **Options:** Et en quoi cela pose-t-il problème ?

– **Guy Kastler:** Il s'agit là d'une forme de privatisation de la lutte contre la contrefaçon. D'une part cela limite le travail des services de la répression des fraudes – et on en voit le résultat : ceux-ci ne disposent plus aujourd'hui des moyens qui leur permettraient de remplir correctement leurs missions. D'autre part, en remplaçant le contrôle public par l'autocontrôle des entreprises privées sous prétexte de protéger la confidentialité découlant de leurs droits de propriété intellectuelle, on permet des affaires comme celle de Spanghero, qui était seul responsable du contrôle qualité de ses lasagnes et qui, ainsi, a pu faire croire pendant une dizaine d'années qu'il les concoctait avec du bœuf alors qu'elles étaient faites avec du cheval. Ce n'est que parce qu'un vétérinaire à l'étranger a fait une analyse des produits que le scandale a éclaté... Mais j'aimerais ajouter un autre point. Souligner une autre dérive, au moins aussi inquiétante.

– **Options:** Laquelle ?

– **Guy Kastler:** La loi de lutte contre la contrefaçon votée en 2014 donne mission aux services des douanes de saisir des marchandises à la demande du détenteur d'un droit de propriété intellectuelle et sur seule présomption ...

## TABLE RONDE

### Brevets : à qui appartient la connaissance ?

AU NOM DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, ON DÉLAISSE LE SERVICE PUBLIC DES DOUANES ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES. ON ABANDONNE DES MISSIONS ESSENTIELLES SANS SE SOUCIER DES CONSÉQUENCES POUR LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS.

- ... de contrefaçon. Dans le domaine agricole, cette loi est catastrophique. Imaginez : on saisit votre marchandise sans aucune preuve de contrefaçon. La seule présomption avancée par une entreprise privée suffit. Le temps que je prouve qu'il n'y a pas contrefaçon, ma marchandise est devenue invendable.

– **Options :** Si l'on résume, peut-on dire que le service public des douanes, d'un côté, est privé de ses moyens et, de l'autre, dispose de droits exorbitants ?

– **Guy Kastler :** Oui. Et qu'il est mis au service d'entreprises pour défendre des intérêts privés et non l'intérêt public...

– **Pascal Hoffmann :** Je suis d'accord. Autant que sur les moyens, c'est sur les missions du service public qu'il faut ouvrir le débat. Bien sûr, la première mission du service des douanes ou des services de la répression des fraudes est une mission de contrôle. Mais aussi important soit-il de l'affirmer, cela ne permet pas d'envisager tous les problèmes posés. Et, pour commencer, comme cela vient d'être évoqué, celui que pose le système d'autocontrôle accordé aux entreprises. Au nom du respect de la propriété intellectuelle, on délaisse le service public des douanes et de la répression des fraudes. On abandonne des missions essentielles sans se soucier des conséquences pour la défense des consommateurs.

– **Sébastien Sonntag :** Nous assistons à une diffusion du cadre de la propriété intellectuelle à une série de sujets qui, auparavant, relevaient

du contrôle des services vétérinaires, de la Dgcrf ou des services de défense du droit des marques. Cette stratégie est catastrophique. Elle entame le développement du tissu industriel, le mailage agricole et l'innovation dans le numérique et partout ailleurs.

– **Options :** Cette critique que vous faites du droit de propriété intellectuelle entame-t-elle, selon vous, la pertinence du brevet ?

– **Sébastien Sonntag :** La Quadrature du Net s'est fondée contre le brevetage du vivant. De la même façon que nous combattons le brevetage des séquences de gènes, des graines, des bactéries ou des êtres vivants sous pré-



Guy Kastler

texte qu'ils sont issus d'une recherche, nous nous opposons à l'idée selon laquelle l'on pourrait breveter des logiciels informatiques, des idées mathématiques, voire des concepts comme le double clic de la souris. Le seul brevetage acceptable, et encore c'est à discuter, est celui de la mise en œuvre de telle ou telle innovation.

– **Options :** Pouvez-vous vous expliquer ?

– **Sébastien Sonntag :** En lui-même, le brevet empêche toute création ou découverte autour des sujets qu'il concerne. C'est vrai pour l'informatique, c'est vrai pour les semences... C'est vrai pour tous les autres domaines. Si on brevète une graine toujours susceptible de s'améliorer, on dépossède les agriculteurs de leurs savoir-faire, de toutes les compétences accumulées au fil des siècles au bénéfice de quelques monopoles seulement. Et on voit où cela mène aux Etats-Unis et au Japon, où les entreprises peuvent breveter à tout-va gènes, graines ou médicaments, voire des sous-formules très théoriques : là-bas, les petites entreprises ne trouvent plus leur place, coincées qu'elles sont par les grandes qui accumulent les brevets. Elles sont parfois même étouffées par des sociétés qui ne produisent rien mais disposent de panels de brevets.

– **Options :** Le brevet, néanmoins, n'est-il pas un outil qui permet de protéger les fruits de la recherche et développement ?

– **Sébastien Sonntag :** Cet argument est fallacieux. Les grandes firmes de médicaments ont des budgets de marketing deux à trois fois supérieurs à leur budget de recherche. A notre avis, ce sont les structures publiques qui devraient disposer des fonds de recherche et développement en matière de médicaments, non les grandes firmes privées. Au moins, cela garantirait l'accès de tous aux soins. Le droit à la santé ou à l'alimentation ne peut pas relever de stratégies privées.

– **Guy Kastler :** Dès lors que l'on aborde la question du brevet, il faut bien séparer les choses. Le brevetage de procédés industriels n'a rien à voir avec celui du vivant. Dans ce domaine, dans celui des plantes, des animaux et des micro-orga-



Pascal Hoffmann

BEAUCOUP DE PAYS  
DU SUD NE PEUVENT  
SE DÉVELOPPER  
AUJOURD'HUI  
EN MARIANT OBJECTIF  
ÉCONOMIQUE  
ET OBJECTIF  
ÉCOLOGIQUE À CAUSE  
DU BREVETAGE  
DE LA CONNAISSANCE,  
À CAUSE DE  
L'ORGANISATION  
DE LA RARÉFACTION  
DE L'INTELLIGENCE  
QUE LES BREVETS  
ORGANISENT.  
SI NOUS VOULONS  
NOUS EN SORTIR,  
IL FAUT ABSOLUMENT  
QUE NOUS  
PERMETTIIONS  
LA PROPAGATION  
DE LA CONNAISSANCE.

nismes, c'est le brevet qui est une contrefaçon du vivant et du travail des paysans.

– **Options:** Pouvez-vous vous expliquer ?

– **Guy Kastler:** Prenons l'exemple des Ogm. En lui-même, le gène transgénique est une invention. Mais qu'en est-il lorsque le vent et les abeilles le propagent à des plantes qui n'en sont pas le fruit ? Elles deviennent contre le gré de celui qui les cultive des contrefaçons... Et que dire de cette manière de faire d'entreprises comme Monsanto qui consiste à trouver un caractère intéressant dans le vivant et à assurer qu'elle l'a obtenu par des techniques de modification génétique sophistiquées, et ensuite à le breveter même si, à y regarder de près, le gène est similaire à celui qui existe dans la nature. Le résultat est simple : si la douane ou la répression des fraudes vient, sur plainte de l'entreprise, comparer ma production à celle obtenue par des graines brevetées, ce sera à moi de prouver qu'il n'y a pas contrefaçon si je veux arrêter la procédure juridique qui m'empêche de travailler et peut me ruiner, même si elle finit après plusieurs années par me déclarer innocent. Et je ne pourrai pas le faire puisque, sur le fond, la description donnée de la graine brevetée n'est en rien différente de celle qui pourrait être faite d'une graine paysanne. Certains juristes appellent cela du « terrorisme judiciaire »

– **Pascal Hoffmann:** Effectivement, au nom de la présomption, on nous fait contrôler des produits sur lesquels seul le juge pourra dire si, oui ou non, ils ont été contrefaits. A la Cgt-Douanes et dans toute la profession, nous n'avons rien contre les brevets à condition qu'ils protègent, en particulier les consommateurs. Lorsqu'ils s'appliquent au vivant, c'est une autre question. Les objectifs sont autres... Mais j'aimerais revenir un instant à la question posée, celle de savoir si les brevets sont vraiment protecteurs des fruits de la recherche. Ils peuvent l'être. Mais force est de constater que ces outils permettent surtout aux entreprises de s'imposer sur les marchés.

– **Sébastien Sonntag:** C'est tout à fait vrai. Il existe sur le marché des sociétés qui ne prospèrent que par la valorisation de portefeuilles de brevets. Des sociétés qui ne produisent rien et ne font qu'attaquer en justice les entreprises qui utiliseraient leurs brevets. Ce ne sont que des sociétés d'avocats qui dévoient le droit de propriété intellectuelle. Dans le vivant, dans l'industrie et le logiciel, il y a un abus d'usage des brevets. Si, historiquement, le brevet pouvait être un outil intéressant, les choses s'avèrent désormais un peu différentes. Pour calmer le jeu, il est indispensable que s'engage une réforme du droit de la propriété intellectuelle. Il n'y a aucune raison de donner indéfiniment à Disney la mainmise sur Mickey, aux laboratoires pharmaceutiques celle sur les nouveaux médicaments ou à Monsanto celle sur les semences.

– **Guy Kastler:** Posons-nous la vraie question : celle de la pertinence qu'il y a à faire financer la recherche pharmaceutique par les action-



**Sébastien Sonntag**

naires ; par des financiers qui font de la recherche d'abord pour spéculer sur leur portefeuille de brevets... Est-ce cela que nous voulons ? Bien sûr, il faut trouver un système d'incitation à l'initiative individuelle et à l'innovation. Mais la santé, la sécurité alimentaire sont des droits universels. Des domaines qui, parce qu'ils relèvent des communs, doivent être protégés par l'action publique.

– **Options:** Et jusqu'où doivent aller les communs ?

– **Sébastien Sonntag:** Jusqu'à tout ce qui est affirmé dans la Déclaration des droits de l'homme : l'alimentation, la santé, le logement...

– **Pascal Hoffmann:** Tous les brevets ne sont pas de même nature. Ceux qui n'engagent pas l'avenir des populations, qui ne concernent que les industriels, ne sont pas de même nature que ceux qui relèvent des droits fondamentaux et mettent en jeu la démocratie.

– **Sébastien Sonntag:** La recherche existera toujours. Elle existe en dehors de toute action de brevetage. La société dans laquelle je travaille, Innoveet, crée des emplois avec des logiciels libres, sans chercher à se protéger par le droit de propriété intellectuelle... A ce propos, j'aimerais juste ajouter une chose. Beaucoup de pays du Sud ne peuvent se développer aujourd'hui en mariant objectif économique et objectif écologique à cause du brevetage de la connaissance, à cause de la raréfaction de l'intelligence que les brevets organisent. Si nous voulons nous en sortir, il faut absolument que nous permettions la propagation de la connaissance.

– **Pascal Hoffmann:** Incontestablement, ce qui est vrai sur le terrain de la santé ou la sécurité alimentaire se transpose sur le celui du climat. La question n'est pas celle de la libéralisation des brevets mais de leur pertinence pour le développement...

– **Guy Kastler:** Un exemple simplement : toutes les solutions techniques existent pour le solaire et l'éolien. Seul manque l'accès qui permettrait leur mise en œuvre. En détenant les brevets, Edf les empêche. Jusqu'à quand ?

# SÉCURITÉ UN "PACTE" VIDÉ DE SA SUBSTANCE?

DOUANES : SI LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS EST STOPPÉE, CES CRÉATIONS DE POSTES NE SONT PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX DU MOMENT, EN PARTICULIER EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

**L**e pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité. Au lendemain des attentats du 13 novembre, c'est ainsi que François Hollande a justifié le « surcroît de dépenses » qu'il a décidé de consacrer à la lutte contre le terrorisme. Devant les parlementaires exceptionnellement réunis en Congrès à Versailles, le 16 novembre, il promet la fin des réductions d'effectifs dans l'armée jusqu'en 2019 et annonce la création de 8 500 postes pour la sécurité et la justice. Il en donne ainsi le détail : la création, d'ici deux ans, de 5 000 emplois de policiers et de gendarmes et de 2 500 postes supplémentaires pour l'administration pénitentiaire et les services judiciaires ; le renforcement, à hauteur de 1 000 postes, de l'administration des douanes, afin d'assurer en particulier le contrôle aux frontières. Ces créations de postes, ajoute-t-il, « s'accompagneront des moyens d'équipement et d'investissement nécessaires à l'accomplissement des missions de ces forces ».

Après des années de politiques de réduction d'effectifs, l'inflexion est réelle, comme le note en particulier l'intersyndicale des douaniers : « Il s'agit d'un renversement majeur de politique puisque, depuis 1993, il n'était question pour notre administration que de suppressions de postes, quelle que soit la couleur politique du gouvernement. » En vingt ans, 6 000 emplois ont été ainsi détruits, des bureaux et des brigades ont été fermés, sous l'effet notamment de la Rgpp (révision générale des politiques publiques) puis de la Map (modernisation de l'action publique). Une manière aussi de reconnaître comme « prioritaire » le travail de ces agents – ils sont 16 400 aujourd'hui –, souvent ignorés lorsqu'il s'agit de rendre hommage à l'action de ceux qui, au quotidien, agissent pour assurer la sécurité de la population. Dans une lettre au ministre

des Finances et des Comptes publics, Michel Sapin, pour la reconnaissance de la douane dans la lutte contre le terrorisme, le Snad-Cgt (Syndicat national des agents des douanes) et la fédération Cgt des finances insistaient déjà, au lendemain des attentats de janvier 2015, sur l'étendue de leur mission dans ce domaine : le renseignement, le contrôle des marchandises, des personnes et des moyens de transports mais aussi la surveillance des mouvements de capitaux.

## Des créations concentrées dans la branche « surveillance »

Deux mois après le discours du Congrès, que reste-t-il des annonces de François Hollande ? Sur le plan strictement quantitatif, une grande déception, au regard des enjeux du moment : les projets de mise en œuvre « ne sont ni conformes aux engagements pris devant la représentation nationale, ni à la hauteur des capacités de la douane au service de notre pays », affirmait, dès le début du mois de décembre 2015, l'intersyndicale Cfdt, Cftc, Cgt, FO et Solidaires. Confirmation aujourd'hui : après le vote définitif de la loi de finances pour 2016, ce ne sont pas 1 000 postes qui seront effectivement créés, mais un peu plus de la moitié, le différentiel étant obtenu par l'annulation de suppressions de postes à l'origine programmées dans les deux ans qui viennent. Il ne s'agit donc plus, comme il a été parfois évoqué, d'un retour aux effectifs de 2007 pour les forces de sécurité. « Ce n'est pas comme cela que l'on va réduire les déserts douaniers et appréhender les marchandises de contrebande qui alimentent les réseaux mafieux et terroristes », affirment les douaniers Cgt, qui s'inquiètent, également, de la sécurité des personnels.

D'autant qu'il apparaît, dans le même temps, un déséquilibre, voire une

césure, dans la répartition des postes effectivement créés. C'est ce qu'explique Alexandre Derigny, secrétaire général adjoint de la fédération Cgt des finances : « La douane est composée de deux branches : la surveillance douanière en uniforme, d'une part, l'Opc, pour "opérations commerciales", d'autre part, qui assure notamment des missions fiscales et administratives relatives aux flux de marchandises ou au commerce international. » Or il apparaît que les créations de postes « en surveillance » s'accompagneront de suppressions d'emplois essentiellement dans la branche des opérations commerciales, d'ailleurs déjà prévues dans le cadre du plan stratégique douanier (Psd). Ce choix n'est pas neutre : « En concentrant une grande partie des efforts sur les effectifs en uniforme, visibles de la population, l'objectif ainsi affiché est celui de la sécurité », souligne Alexandre Derigny, avec un risque d'affaiblissement de la douane dans son ensemble et donc d'une efficacité, dans l'action, limitée. A cela, il faut également ajouter l'insuffisance des moyens alloués, à Bercy, aux services qui

FRANÇOIS LAFITE / MAXPPP





luttent contre la fraude fiscale au sens large à l'image de Tracfin (traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins), fraude qui « peut servir de circuit de financement au terrorisme comme au grand banditisme ».

### Des missions cruciales largement ignorées

Ce n'est pas le seul risque du moment : à trop se focaliser sur l'unique question de la lutte contre le terrorisme, ce sont des pans entiers des missions de la douane, véritable administration de « régulation du commerce et des marchandises » qui sont susceptibles d'être affaiblis. Des missions qui sont partiellement ignorées du grand public : la protection des consommateurs, la lutte contre les contrefaçons (voir pages 24 à 27), le contrôle des produits manufacturés non conformes aux normes françaises ou européennes, le trafic international des déchets, le commerce illégal ou le trafic d'espèces protégées... Sans oublier la lutte contre la fraude fiscale, avec par exemple la perception de la Tva dans les échanges intracommunautaires (32 milliards d'euros rien que pour

la France) : administration rattachée au ministère des Finances, la douane est ainsi à l'origine de 15% des recettes fiscales de l'Etat. La déstabiliser comporterait des risques directs, sur le travail de terrain au quotidien, mais aussi indirects : « Cela pourrait se traduire par un affaiblissement de l'Etat dans sa capacité à assurer ses missions de service public et à faire face à toute forme d'agression », prévient la fédération Cgt des finances.

Ce, dans un contexte où il n'est pas question de remise en cause du plan

stratégique, à l'origine de mobilisations importantes chez les douaniers depuis décembre 2013. Douaniers qui portent aujourd'hui deux demandes : un moratoire sur ce Psd et un bilan contradictoire des moyens humains qu'il faudrait affecter à cette administration pour répondre aux défis du moment. Avec la volonté de mettre au cœur du débat public les missions de la douane dans toute leur diversité et d'en faire, souligne Alexandre Derigny, « un objectif prioritaire ».

Christine LABBE

## Mobilisation

Les organisations syndicales Cgt, FO et Solidaires de la fonction publique appellent les personnels, le 26 janvier, à « un temps fort de mobilisation par la grève et les manifestations », alors qu'une négociation salariale doit s'engager en février, mais quasiment sans marge de manœuvre. Dans un communiqué commun, elles affirment lancer cet appel pour une augmentation significative de la valeur du point, prenant en compte l'inflation depuis plusieurs années, mais aussi pour le « développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans de très nombreux secteurs qui en ont besoin ». Pour la seule administration de Bercy, il faut savoir que 30 000 emplois ont été perdus en seulement quinze ans. Enfin, les trois organisations de fonctionnaires revendiquent « des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public, et la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale ».

# UNIVERSITÉ ILS S'INSÈRENT MIEUX QU'ELLES...



ALE VENTURA / MAXPPP

## L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS 2012 DE L'UNIVERSITÉ TÉMOIGNE DE LA PERSISTANCE D'INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES.

L'université n'est pas une voie de garage. C'est le message que le ministère de l'Enseignement supérieur retient de sa sixième enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de 2012, publiée mi-décembre (\*). Elle se fonde sur les chiffres des universités, notamment sur le parcours post-master de plus de 100 000 étudiants : 40 % d'entre eux poursuivent leurs études pour se donner plus d'atouts dans le monde du travail, mais 85 % des autres étaient en emploi dix-huit mois après obtention de leur diplôme, et même 90 % au bout de trente mois, soit seulement un point de moins que la promo précédente, une stabilisation du taux d'insertion qui se vérifie aussi pour les licences professionnelles (89 %) et les Dut (82 %).

L'étude, qui détaille pour la première fois un bilan à diplôme + 18 mois, permet de mesurer les difficultés récurrentes des jeunes dans leur parcours d'insertion, qui passe par des stages, des Cdd, des périodes sans emploi ou par l'accepta-

tion de la mobilité géographique (pour près de la moitié d'entre eux). La rapidité et la qualité d'insertion, ainsi que les niveaux de salaire, varient toujours autant en fonction des disciplines choisies et des secteurs dans lesquels les diplômés recherchent une embauche. Mais l'étude retient surtout l'attention quand elle compare les parcours selon les sexes et constate que le niveau de diplôme ne garantit en rien une meilleure égalité de traitement. Ainsi, les diplômés de master de 2012 perçoivent un salaire médian net mensuel de 1 900 euros deux ans et demi après la sortie de l'université. Mais les jeunes femmes, qui représentent 58 % de cette promotion, ne perçoivent en moyenne que 1 790 euros net par mois, soit 240 euros de moins que les diplômés hommes. De plus, 69 % de ces derniers ont d'ores et déjà accédé au statut cadre, quand seulement 54 % des femmes y sont parvenues. Les jeunes hommes sont également plus nombreux à occuper un emploi qu'ils considèrent comme stable (78 %), contre 69 % des femmes – seulement 55 % des diplômés de master sont

en Cdi un an et demi après leur sortie de l'université.

L'étude confirme aussi que le choix du secteur privé ou public, ou d'une branche professionnelle, n'explique pas les inégalités femmes-hommes à même niveau de diplôme, car l'écart en défaveur des femmes, en particulier au niveau des salaires d'embauche, se retrouve partout. Par exemple, les femmes, qui constituent les trois quarts des diplômés en pharmacie de 2012, touchent un salaire médian net de 2 070 euros trente mois après leur embauche, soit 440 euros par mois de moins que leurs condisciples hommes ! Un bilan publié à l'été 2015 par Sciences Po sur l'insertion de ses diplômés de 2013 témoigne du même phénomène, qui semble s'accroître avec la crise et les difficultés à trouver un emploi au niveau de ses attentes. Ainsi, l'écart salarial femmes-hommes des diplômés au bout d'un an et demi a plus que doublé entre la promo 2012 et la promo 2013.

### Les écarts s'accroissent avec les niveaux de diplôme et de poste

La rémunération brute moyenne des diplômés de Sciences Po est passée de 48 100 euros à 52 500 pour les hommes, mais de 40 600 à 37 100 pour les femmes. Pire, l'étude montre que plus le niveau de poste occupé par leurs diplômés est élevé, plus l'écart de salaire s'agrandit à l'avantage des hommes. Tendance confirmée par la dernière enquête de l'Insee sur les salaires publiée cet automne : pour les 10 % de salariés les mieux rémunérés, l'écart femmes-hommes (même poste et niveau d'études) atteint 21,99 %, quasiment le triple de l'écart femmes-hommes pour les 10 % les moins bien rémunérés. Pour le 1 % les mieux rémunérés, l'écart monte à 34,58 %. Parmi les explications, le fait que les cadres sont soumis à des rémunérations individuelles, et que les femmes ont tendance à moins se valoriser ou à accepter des salaires plus faibles – autocensure culturellement ancrée dans l'esprit des jeunes femmes. Ou qu'elles choisissent des secteurs moins rémunérateurs – Ong, associatif, communication, éducation et recherche, fonction publique, tandis que les hommes investissent des champs professionnels où les salaires sont plus élevés (banque, assurances, finance, commerce). Mais le fait est que la pression sociale détermine les choix d'orientation des filles et que le haut management des entreprises continue majoritairement à reproduire des choix d'embauche et de promotion privilégiant les hommes.

Valérie GÉRAUD

(\* Consultable sur :

<[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)>.

# ENQUÊTE AU DÉBUT ÉTAIT LE TRAVAIL

PLUS D'UN TIERS DES SALARIÉS SERAIENT TÉMOINS DE MALVERSATIONS AU TRAVAIL MAIS AUTANT PRÉFÉRERAIENT GARDER LE SILENCE DE PEUR DES REPRÉSAILLES : TELS SONT LES RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE DU CABINET TECHNOLOGIA.

Les scandales à répétition révélés par les lanceurs d'alerte – Mediator, Spanghero, Ubs, Hsbc ou encore Volkswagen – occultent souvent l'essentiel : avant d'être des faits divers, « ces histoires sont d'abord affaire de travail ». Cette approche défendue par le cabinet Technologia est celle qui guide une enquête de novembre 2015 réalisée par ses soins sur les raisons pour lesquelles des salariés, ingénieurs, cadres ou dirigeants d'entreprise peuvent être encouragés, un jour, à enfreindre la loi ; et un autre, à devenir lanceur d'alerte. Parfois aussi à se taire face à des faits que la loi, le code du travail, le règlement de la profession ou tout simplement l'éthique personnelle condamnent. Réalisée auprès de 1 006 personnes, cette étude fournit une multitude d'informations.

Première d'entre elles, avec 36 % des salariés sondés affirmant avoir été témoin de malversations, 26 % avoir été directement incités par leurs supérieurs ou leurs collègues à agir contre la loi, le phénomène est loin d'être marginal<sup>(1)</sup>. Comment ont-ils réagi, face au détournement de la législation sur la sécurité ou à la réglementation liée à l'exposition à des produits chimiques ou toxiques, face aux dissimulations ou aux mensonges, à la discrimination, au harcèlement, au défaut de qualité des produits fabriqués ou vendus ? Les entreprises dans lesquelles existent des procédures d'alerte ne sont pas majoritaires. Parmi les salariés sondés, seuls 46 % disent en bénéficiaire. N'empêche : 62 % des personnes

(1) Dans cette dernière catégorie, 66 % des personnes sondées assurent avoir été poussées par leur hiérarchie « à détruire des documents relatifs aux dysfonctionnements constatés », voire, par « de fortes pressions », à ne pas ébruiter « les faits constatés ».



interrogées assurent que, confrontées à des entorses à la loi, elles ont choisi de parler. D'abord à leurs collègues (57 %), à leur supérieur direct (48 %) ou à un proche (31 %) ; ensuite au syndicat (23 %) ou au médecin du travail (22 %).

Un témoignage à huis clos. En effet, ce n'est pas à l'extérieur des entreprises que les salariés semblent vouloir chercher de l'aide. Ce n'est que dans 4 % des cas qu'un avocat est contacté, dans 2 % qu'une association est sollicitée. Les réseaux sociaux ou les journalistes arrivant en dernière position... L'entreprise serait-elle un abri, un lieu où une confiance sans limite pourrait régner ? Un sanctuaire où il serait possible de s'exprimer individuellement sans risquer le moindre effet en retour ? Aussitôt après avoir précisé les raisons pour lesquelles 36 % des salariés déclarent avoir préféré garder le silence

– majoritairement « la peur des conséquences ou des représailles » –, le cabinet Technologia tempère la confiance de ses sondés. « Les expériences vécues en entreprise par les lanceurs d'alerte rencontrés divergent des résultats de l'enquête », prévient-il. Après avoir parlé, « tous ont vu leurs collègues prendre leurs distances, moins leur adresser la parole et ne plus s'afficher avec eux ». Il semble que la confiance placée dans les collègues ou la hiérarchie ne soit pas toujours payée en retour une fois l'alerte lancée, note le cabinet qui, parmi la dizaine de lanceurs d'alerte rencontrés pour cette étude, a constaté que, dans leur quasi-totalité, ils se sont retrouvés « isolés, montrés du doigt et finalement licenciés ».

Martine HASSOUN

Pour aller plus loin : <[www.technologia.fr/blog/wp-content/uploads/2015/12/LanceursdAlerteDef.pdf](http://www.technologia.fr/blog/wp-content/uploads/2015/12/LanceursdAlerteDef.pdf)>.

## Kerviel

Huit ans après que les faits sont apparus au grand jour, l'affaire Kerviel revient devant les prétoires. Du 20 au 22 janvier, la cour d'appel de Versailles a réexaminé les responsabilités civiles de l'ancien trader et en a fixé le préjudice. En mars 2014, la Cour de cassation avait confirmé sa condamnation pénale à cinq ans d'emprisonnement, dont trois fermes, mais annulé les 4,9 milliards d'euros de dommages-intérêts auxquels les juges l'avaient condamné au bénéfice de la Société générale. Le 19 mai, Jérôme Kerviel sera devant les prud'hommes de Paris... pour réclamer 4,9 milliards de dommages-intérêts à son ancien employeur.

**UGICT**

**Calendrier**

• **Ugict-Cgt**

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 17 février 2016. Un conseil national sera par ailleurs organisé les 6 et 7 avril 2016.

• **Rencontres**

Les prochaines Rencontres d'Options auront lieu le jeudi 28 janvier 2016, de 9 heures à 16 h 30, à la Mas (Maison des associations de solidarité), 10-18, rue des Terres-au-Curé, 75013 Paris. Elles seront consacrées au thème suivant : « L'éthique professionnelle et la citoyenneté, un levier pour l'intérêt général ? »

La première partie de ces Rencontres sera consacrée à l'intervention de grands témoins sur le thème : « Démocratie et intérêt général, quels contre-pouvoirs aux multinationales ? »

Elle sera suivie par deux tables rondes :

- Salariés qualifiés à responsabilité, quelle définition du devoir de loyauté ? (10 h 30-12 h 30)
- Professionnellement engagés et socialement responsables : quels droits et garanties collectives pour les ingénieurs, cadres et techniciens ? (14 h-16 h)

• **Entretiens**

A l'occasion de la parution d'un numéro spécial de sa revue *Chronique internationale*, l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales) organise ses prochains entretiens sur la question de la conciliation vie familiale-vie professionnelle dans les pays de l'Ocde. Ces entretiens auront lieu le vendredi 12 février de 8 h 30 à 13 heures, au Gie Agirc-Arrco, 18, rue Jules-César, 75012 Paris. Programme et inscription en ligne sur <www.ires.fr>.

• **Conférences**

Sous réserve de changements, les deux prochaines conférences des Economistes atterrés auront pour thèmes le marché du travail (le 10 mars 2016) et l'austérité dans les territoires (le 13 avril). Ces conférences sont filmées et mises en ligne sur leur site à l'adresse suivante : <www.atterres.org>.

• **Congrès**

Le 51<sup>e</sup> congrès de la Cgt se déroulera du 18 au 22 avril 2016 à Marseille.

**Formation**

• **Salaires**

« Repères pour la bataille salariale » est le thème d'un stage que l'Ugict-Cgt organise du 1<sup>er</sup> au 5 février 2016 au centre Benoît-Frachon à Courcelle-sur-Yvette. Ce stage s'adresse notamment aux animateurs et militants Ictam (ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise) impliqués dans les négociations sur la question des salaires, à tous les niveaux, de l'entreprise au plan national, dans le public comme dans le privé.

• **Stage national**

Le prochain stage national de l'Ugict-Cgt se déroulera du 21 au 25 mars 2016 au centre Benoît-Frachon à Courcelle-sur-Yvette. Ce stage a pour objectif de former des responsables à l'activité syndicale spécifique en direction des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt, en 2016, connaître leur contenu précis et s'inscrire à une session, se connecter à une seule adresse : <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>.

Contact : <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

**Travail (1)** *HesaMag*, le magazine de l'Institut syndical européen, propose, dans son dernier numéro, un dossier complet sur les femmes au travail, quarante ans après l'adoption d'une première directive européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Il montre comment l'invisibilité des risques spécifiques pour la santé des femmes liés aux modes d'organisation du travail constitue un obstacle majeur dans cette perspective. A lire également dans ce numéro un article sur les pesticides en Europe. *HesaMag*, n° 12, second semestre 2015. En savoir plus sur <www.etui.org>.

**International** « La France, le monde » est le thème retenu par l'Iris (Institut de relations internationales et stratégiques) pour le 100<sup>e</sup> numéro de sa publication, la *Revue internationale et stratégique*, qui marque également le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut. Dans une première partie, des contributeurs de tous horizons livrent une réflexion globale sur leur vision de la place de la France dans le monde. Une seconde partie est consacrée à une série d'interventions sur les grandes lignes prospectives des principales régions du monde. « La France, le monde », sous la direction de Pascal Boniface, *Revue internationale et stratégique*, n° 100, hiver 2015.

**Insertion** Les débuts de carrière des jeunes diplômés issus de l'immigration sont-ils marqués par une « double pénalité » ? Fortement touchés par la crise de 2008, les jeunes issus de l'immigration maghrébine, soulignent les chercheurs du Céreq (Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications) ont plus de difficultés pour accéder à l'emploi que les Français d'origine. Et, une fois qu'ils ont trouvé un emploi, cet emploi est aussi de moins bonne qualité. Selon les auteurs de l'étude, ces jeunes semblent ainsi « pâtir d'une pénalité liée à leurs origines qui, aggravée par la crise économique, ne s'atténue pas avec le temps ». *Bref du Céreq*, n° 341, décembre 2015.

**Travail (2)** Dans un récent numéro de *Connaissance de l'emploi*, les chercheurs du Centre d'étude de l'emploi s'intéressent aux effets de la surveillance électronique dans les centres d'appels. Comment ? En testant les effets d'une diminution de l'intensité de cette surveillance sur la qualité de vie au travail et la performance des conseillers téléphoniques. Or les résultats de cette expérimentation, nous montrent les auteurs de l'étude, sont « paradoxaux ». A lire dans *Connaissance de l'emploi*, n° 126, décembre 2015. En savoir plus sur : <www.cee-recherche.fr>.

# McDONALD'S LA FIN DE L'IMPUNITÉ FISCALE?

LES ÉLUS DU COMITÉ D'ENTREPRISE DE McDONALD'S DE L'OUEST PARISIEN ONT PORTÉ PLAINTE POUR BLANCHIMENT DE FRAUDE FISCALE EN BANDE ORGANISÉE, ABUS DE BIENS SOCIAUX ET PRÉSENTATION DE COMPTES INEXACTS.

Sur leur page Facebook, les Indignés de McDonald's relaient et commentent largement l'information : le 29 décembre dernier, le comité d'entreprise de McDonald's de l'ouest parisien, composé majoritairement d'élus Cgt et Unsa, a déposé plainte pour « *blanchiment de fraude fiscale en bande organisée, abus de biens sociaux, présentation de comptes inexacts, faux et usage de faux, et recel* ». C'est l'ancienne juge d'instruction Eva Joly qui défendra le dossier en justice.

McDonald's est-elle une entreprise rentable? Que fait-elle de sa richesse? Au cours des dernières années, plusieurs enquêtes, complémentaires, ont ainsi révélé les pratiques « d'optimisation fiscale » du géant de la restauration rapide. A l'initiative, d'une part, du comité d'entreprise de l'ouest parisien : un premier rapport d'expertise, lancé en 2013 et remis un an plus tard, montre comment McDo « assèche » en quelque sorte ses bénéfices. Concrètement, l'excédent d'exploitation réalisé chaque année est de l'ordre de 20 % du chiffre d'affaires en moyenne. Mais chaque restaurant transpose ensuite ces bénéfices sur une autre ligne comptable comprenant des frais de redevance pour droits à l'image de la marque et frais de loyer. Une autre enquête, d'autre part, menée par trois fédérations syn-



PHILIPPE TURPIN / MAXPPP

dicales européennes en coopération avec des syndicats américains<sup>(\*)</sup> a mis en évidence le parcours fiscal qui permet à McDo de « délocaliser » hors de France ces bénéfices transformés en pertes. Elle montre en particulier comment quelque 3,7 milliards d'euros de recettes seraient « remontés » des restaurants européens vers la holding luxembourgeoise McD Europe Franchising, qui compte à peine treize salariés et a payé seulement 16 millions d'euros d'impôts en cinq ans sur son chiffre d'affaires.

Une simple technique « d'optimisation fiscale » pour la direction de l'entreprise qui affirme alors « *respecter les lois en vigueur* » en utilisant, par conséquent, les seules possibilités légales pour réduire au maximum ses impôts. De la fraude, répond en substance Gilles Bombard, secrétaire Cgt du comité d'entreprise, pour qui ce système de redevances – dont les taux sont en outre exorbitants – ne tient pas, McDo étant en particulier propriétaire des murs et du foncier de la plupart de ses restaurants. Le préjudice est

(\*) « Unhappy Meal », Fédération syndicale européenne des services publics, Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme et Union internationale des employés de service, février 2015. Plus d'informations sur le rapport : <[www.notaxfraud.eu](http://www.notaxfraud.eu)>.

... en tout cas réel, l'entreprise ne payant quasiment pas d'impôts sur les sociétés au regard de sa richesse réelle sur le territoire où cette dernière est créée. Il l'est d'abord pour le fisc français et donc pour les contribuables : sans compter les pénalités, le manque à gagner serait compris entre 386 et 713 millions d'euros, la France représentant l'un des marchés les plus rentables dans le monde. A l'échelle européenne, l'évasion fiscale aurait permis à la multinationale d'éviter de payer plus d'un milliard d'impôts, indique le rapport « Unhappy Meal » (voir *Options* n° 605).

### Pas de bénéfices, pas de primes

Il l'est aussi pour les salariés : grâce au système de redevances, McDonald's est parvenu à rendre presque déficitaire une activité rentable « *privant les salariés de tout espoir de récolter les fruits de leur travail* », dénonce la Cgt. En 2013, au motif que les comptes seraient dans le rouge, c'est parce que les salariés se voient refuser des augmentations de salaire et toute prime de participation aux bénéfices de l'entreprise que l'intersyndicale Cgt/Unsa décide de voter le déclenchement d'une expertise des comptes de l'entreprise. Pour Gilles Bombard, le combat juridique est indissociable de l'activité syndicale : « *Par cette action, nous voulons éveiller les consciences mais aussi la resituer, en organisant un certain nombre d'actions comme les blocages de restaurant, dans un contexte plus global marqué par la faiblesse des salaires, la dégradation des conditions de travail et la répression syndicale* », souligne-t-il. Tout en reconnaissant une difficulté liée à l'importance du turn over des personnels : il peut atteindre 100 % sur certains restaurants de l'ouest parisien, l'une des cinq filiales françaises, où, globalement, moins de la moitié des 900 salariés a plus d'un an d'ancienneté. Pour l'heure, la plainte se trouve entre les mains du procureur national financier. Mais il faut savoir qu'en France, et sous peine d'irrecevabilité, les plaintes tendant à l'application de sanctions en matière fiscale doivent être déposées par l'administration sur un « avis conforme » de la commission des infractions fiscales (Cif). Dit autrement : le procureur ne peut pas prendre l'initiative de faire des enquêtes pour fraude fiscale. La plainte doit émaner de Bercy avant de passer devant la Cif. C'est ce qui est appelé « le verrou de Bercy », qualifié par Eva Joly, dans un entretien à *Libération*, de « *d'opaque et anti-démocratique* ».

Christine LABBE

## RAPPORT SI CHERS FLUX FINANCIERS...

UNE MÉTHODE D'ÉVASION FISCALE FERAIT PERDRE ENTRE 70 ET 120 MILLIARDS DE DOLLARS AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT.

Un an après le scandale LuxLeaks, le gouvernement français montre peu d'empressement pour accélérer la lutte contre l'évasion fiscale. Il y a quelques semaines, il a ainsi bloqué, au Parlement, une mesure visant à adopter ce que l'on appelle le « reporting » par pays. Cette mesure, explique l'Ugict-Cgt, « *aurait obligé les entreprises françaises à rendre publiques des informations sur leurs activités et les impôts acquittés dans les territoires où elles sont implantées* ». Tel ne sera donc pas le cas et cette décision vient confirmer un constat fait par l'Ong Eurodad dans un récent rapport : en matière de transparence fiscale, la France, qui a longtemps été un pays « leader », ne l'est plus. Ce n'est pas le seul enseignement de cette étude (\*) fondée sur le travail d'organisations de la société civile issues de quatorze pays de l'Union européenne. Celles-ci ont ainsi contribué à comparer l'action de chaque



VINCENT ISORE / MAXPPP

pays de l'Union en s'intéressant prioritairement à quatre grands sujets : les conventions fiscales passées avec les pays en voie de développement ; la volonté de mettre fin aux sociétés dites « écrans » ; le soutien pour davantage de transparence en matière d'activités économiques et d'impôts payés par les multinationales ; la prise en compte des pays les plus pauvres dans la redéfinition des normes fiscales internationales.

### De nouvelles pratiques d'évasion

Premier constat : en matière de lutte contre l'évasion fiscale, les progrès sont pour le moins timides. De nombreuses pratiques, comme les conventions fiscales ou les sociétés « boîtes aux lettres », perdurent en effet dans toute l'Union européenne. Il n'est, en outre, toujours pas question d'informations « publiquement disponibles » concernant l'activité des multinationales et leurs contributions fiscales. Pire, peut-être, de nouveaux mécanismes ont été

introduits au cours de l'année 2015. Ainsi en est-il des *patents boxes*, en plein essor : elles se matérialisent par un régime d'imposition préférentiel pour les revenus issus des brevets et de la propriété intellectuelle. Concrètement, il offre aux entreprises des facilités pour allouer une grande partie de leurs bénéfices à leurs brevets et transférer ainsi ces bénéfices dans un autre pays, loin du lieu de production. Second constat : si l'impact des pratiques d'évasion fiscale est réel dans les pays riches, les plus durement touchés sont les plus pauvres du monde : « *Ce sont eux qui font les frais d'un système fiscal international qu'ils n'ont pas contribué à créer* ». Selon les estimations, en 2015, de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, les pays en développement perdent entre 70 et 120 milliards de dollars à cause d'une seule méthode d'évasion fiscale. Or, souligne encore le rapport, ils sont plus de 100 à être toujours exclus des processus de prises de décisions sur les normes et réglementations fiscales internationales. Deux pays de l'Union européenne auraient été « *particulièrement actifs* » pour freiner ce mouvement : le Royaume-Uni et la France. C.L.

(\*) « Cinquante nuances d'évasion fiscale au sein de l'Union européenne », Eurodad, novembre 2015.

## Fonction publique

## Plein traitement pour les victimes d'une affection imputable au service

Le Conseil d'Etat a remis en cause partiellement sa jurisprudence sur la garantie du plein traitement au fonctionnaire victime d'un accident ou d'une maladie contractée ou aggravée en service. L'agent qui en remplit les conditions peut dans ce cas être placé en congé de longue maladie ou de longue durée.

Edoardo MARQUÈS

Le Conseil d'Etat a décidé de supprimer la garantie totale du plein traitement au fonctionnaire victime d'un accident ou d'une maladie imputable au service, dans une décision de sa section du contentieux du 18 décembre 2015<sup>(1)</sup>. Il remet ainsi en cause partiellement sa jurisprudence issue notamment de sa décision du 29 décembre 1997<sup>(2)</sup>, selon laquelle un fonctionnaire victime d'une maladie ou d'un accident imputable au service a droit, lorsqu'il n'est plus apte à reprendre son service et qu'aucune offre de poste adapté ou de reclassement ne lui a été faite, à être maintenu en congé de maladie ordinaire à plein traitement jusqu'à sa mise à la retraite ou au rétablissement de son aptitude au service. En effet, le Conseil d'Etat précise que le fonctionnaire, victime d'un tel accident ou maladie et qui en remplit les conditions, peut être placé en congé de longue maladie ou de longue durée, le cas échéant à l'initiative de l'administration. Il a alors droit, dans le premier cas, au maintien de son plein traitement pendant trois ans et, dans le second, au maintien de son plein traitement pendant cinq ans et à un demi-traitement pendant trois ans. En l'absence de reprise du service ou de reclassement, il peut, s'il est dans l'impossibilité permanente d'accomplir ses fonctions, être mis d'office à la retraite par anticipation, à l'issue du délai de trois ans en cas de congé de longue maladie ou de huit ans en cas de congé de longue durée. Il conserve alors,

précise le Conseil d'Etat, « en cas de congé de longue maladie, son plein traitement, ou en cas de congé de longue durée, son demi-traitement jusqu'à l'admission à la retraite ».

#### A. LES FAITS QUI ONT CONDUIT À LA DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT DU 18 DÉCEMBRE 2015

En l'espèce, M<sup>me</sup> A., aide-soignante titulaire employée par la maison départementale de l'enfance et de la famille de la Haute-Savoie, qui exerçait les fonctions d'auxiliaire de puériculture, avait été placée en congé de longue maladie à compter du 27 mars 2006, puis en congé de longue durée à plein traitement à compter du 27 mars 2007 et en congé de longue durée à demi-traitement à compter du 27 mars 2009. Par un avis du 9 décembre 2009, la commission de réforme du département de la Haute-Savoie avait estimé que son affection était imputable au service ; et, en conséquence, par un courrier du 14 janvier 2010, la maison départementale avait notamment indiqué à l'intéressée quels étaient ses droits à congé de longue maladie et à congé de longue durée. Puis, par une décision du 2 février 2010, elle l'avait placée en congé de longue maladie à plein traitement du 27 mars 2006 au 26 mars 2007 et en congé de longue durée à plein traitement du 27 mars 2007 au 26 décembre 2009.

Par un jugement du 22 octobre 2013, le tribunal administratif de Grenoble rejetait la demande de M<sup>me</sup> A. tendant à l'annulation du courrier du 14 janvier 2010 en tant qu'il limitait sa rémunération à un demi-traitement, à compter du 27 mars 2011, et de la décision du 2 février 2010 en tant qu'elle ne prévoyait sa rémunération à plein traitement que jusqu'au 26 décembre 2009. Le Conseil d'Etat, dans sa décision du 18 décembre 2015, précitée, considère qu'en jugeant, en l'espèce, que M<sup>me</sup> A., dont la maladie mentale a été reconnue imputable au service et qui a été placée en congé de longue maladie à plein traitement à compter du 27 mars 2006, pouvait légalement être placée en congé de longue durée et n'avait droit à une rémunération à plein traitement que jusqu'au 26 mars 2011, soit pendant une durée limitée à cinq ans, le tribunal administratif de Grenoble n'a pas commis d'erreur de droit.

#### B. CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT DU 18 DÉCEMBRE 2015

1) Le fonctionnaire dont les blessures ou la maladie proviennent d'un accident de service, d'une maladie contractée ou aggravée en service ou de l'une des autres causes exceptionnelles prévues à l'article L. 27 du code des pensions civiles et militaires de retraite (infirmités résultant de blessures ou de maladie contractées ou aggravées soit en service, soit en accomplissant un acte de dévouement dans un intérêt public, soit en exposant ses jours pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes) et qui se trouve dans l'incapacité permanente de continuer ses fonctions au terme d'un délai de douze mois à compter de sa mise en congé de maladie, sans pouvoir bénéficier d'un congé de longue maladie ou d'un congé de longue durée, doit bénéficier de l'adaptation de son poste de travail ou, si celle-ci n'est pas possible, être mis en mesure de demander son reclassement dans un emploi d'un autre corps ou cadre d'emplois, s'il a été déclaré en mesure d'occuper les fonctions correspondantes. Si le fonctionnaire en cause ne demande pas son reclassement ou si celui-ci n'est pas possible, il peut être mis d'office à la retraite par anticipation, par son employeur. Celui-ci a l'obligation de maintenir l'intégralité de son traitement jusqu'à ce qu'il soit en état de reprendre le service ou jusqu'à sa mise à la retraite.

2) Toutefois, l'employeur peut, si le fonctionnaire en remplit les conditions, placer celui-ci en congé de longue maladie ou en congé de longue durée. Le fonctionnaire peut également le faire de lui-même, mais il n'y a pas toujours intérêt (notamment s'agissant du congé de longue durée) en ce qui concerne la pérennité de sa rémunération à plein traitement. En effet, on l'a vu plus haut, un fonctionnaire placé en congé de longue durée perçoit un demi-traitement au bout de huit années, si avant cette échéance il n'a pas été reclassé ou admis à la retraite. Les affections ouvrant droit au congé de longue durée sont la tuberculose, la maladie mentale, une affection cancéreuse, la poliomyélite, ou un déficit immunitaire grave et acquis (sida). ◀

(1) CE, section, 18 décembre 2015, M<sup>me</sup> B. A., requête n° 374194.

(2) CE, 29 décembre 1997, centre hospitalier général de Voiron, requête n° 128851.

## Santé et sécurité au travail Infléchissement de l'obligation de l'employeur

Dans un arrêt qui fait jurisprudence, le juge de cassation atténue « l'obligation de sécurité de résultat » de l'employeur pour en faire une « obligation de moyens renforcée ».

Michel CHAPUIS

### FAITS ET PROCÉDURE

M. X. a été engagé par la société Air Inter en qualité de personnel navigant stagiaire. Son contrat de travail a été repris par la société Air France qui l'a promu en 2000 au poste de chef de cabine première classe sur les vols long courrier.

Le 24 avril 2006, alors qu'il partait rejoindre son bord pour un vol, il a été pris d'une crise de panique qui a donné lieu à un arrêt de travail.

Il a saisi le 19 décembre 2008 la juridiction prud'homale aux fins de condamnation de son employeur à lui payer des dommages-intérêts pour manquement à son obligation de sécurité après les attentats du 11 septembre 2001.

Il a été licencié le 15 septembre 2011 pour ne pas s'être présenté à une visite médicale prévue pour qu'il soit statué sur son aptitude à exercer un poste au sol.

### POURVOI EN CASSATION DU SALARIÉ

Le salarié fait grief à l'arrêt de la cour d'appel de le débouter de sa demande de dommages-intérêts, alors, selon le moyen :

1°/ « que l'employeur tenu à une obligation de sécurité de résultat prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs en mettant en place notamment des actions de prévention des risques professionnels; qu'en s'abstenant de rechercher, comme elle y était pourtant invitée, si la société Air France avait mis en place un suivi psychologique de M. X., témoin des attentats du 11 septembre 2001, durant les semaines et les mois qui ont suivi cet événement afin de prévenir les troubles consécutifs à un état de stress post-traumatique, la cour d'appel a violé l'article L. 4121-1 du code du travail;

2°/ que l'employeur tenu à une obligation de sécurité de résultat prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs en mettant en place notamment des actions de prévention des risques professionnels; qu'en s'abstenant de rechercher, comme elle y était pourtant invitée, si la société Air France avait proposé individuellement à M. X. un débriefing au moment de son arrivée en

France après les attentats du 11 septembre 2001, afin de prévenir les troubles consécutifs à un état de stress post-traumatique, la cour d'appel a violé le texte susvisé;

3°/ que l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs qui comprennent des actions de prévention des risques professionnels; qu'il doit prendre l'initiative de ces mesures sans que son obligation soit soumise à la demande des salariés, a fortiori en souffrance mentale; qu'en se fondant sur le fait que M. X. n'aurait pas signalé son mal-être et sollicité de l'aide de la société Air France pour écarter toute méconnaissance de l'obligation de sécurité de résultat de cette dernière, la cour d'appel a violé l'article L. 4121-1 du code du travail;

4°/ que l'exposant faisait valoir que la société Air France avait omis de mentionner le risque de stress post-traumatique dans le document unique d'évaluation des risques; qu'en délaissant ce moyen à même d'établir la violation de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur, la cour d'appel a privé sa décision de motifs en méconnaissance de l'article 455 du code de procédure civile;

5°/ que les juges sont tenus de préciser les pièces sur lesquelles ils se fondent pour justifier leur décision; qu'en affirmant sans préciser de quelle pièce elle a tiré cette assertion que M. X. avait déclaré avoir signalé le cas d'une hôtesse en état de détresse à l'infirmière présente lors de son retour à Roissy après les attentats du 11 septembre 2001, quand il avait toujours soutenu sans être démenti ne pas connaître la fonction des membres du personnel présent, la cour d'appel a privé sa décision de motifs en méconnaissance de l'article 455 du code de procédure civile.»

### RÉPONSE DE LA COUR DE CASSATION – PRINCIPE (NOUVEAU)

Mais « ne méconnaît pas l'obligation légale lui imposant de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, l'employeur qui justifie avoir pris toutes les mesures prévues par les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du code du travail ».

## APPLICATION DU PRINCIPE

« Et attendu qu'appréciant souverainement les éléments de fait et de preuve qui lui étaient soumis et procédant aux recherches qui lui étaient demandées, la cour d'appel a constaté, d'une part, que l'employeur, ayant pris en compte les événements violents auxquels le salarié avait été exposé, avait, au retour de New York le 11 septembre 2001, fait accueillir celui-ci, comme tout l'équipage, par l'ensemble du personnel médical mobilisé pour assurer une présence jour et nuit et orienter éventuellement les intéressés vers des consultations psychiatriques, d'autre part que le salarié, déclaré apte lors de quatre visites médicales intervenues entre le 27 juin 2002 et le 18 novembre 2005, avait exercé sans difficulté ses fonctions jusqu'au mois d'avril 2006 ; qu'ayant relevé que les éléments médicaux produits, datés de 2008, étaient dépourvus de lien avec ces événements dont il avait été témoin, la cour d'appel a, par ces seuls motifs, propres et adoptés, dont elle a pu déduire l'absence de manquement de l'employeur à son obligation de sécurité de résultat, légalement justifié sa décision. »

## DÉCISION

(Cour de cassation, chambre sociale, Patrick X. c/ société Air France, 25 novembre 2015).

La Cour de cassation casse et annule mais seulement en ce qu'il déboute M. X. de sa demande tendant à voir déclarer le licenciement sans cause réelle et sérieuse et condamner la société Air France au paiement de dommages-intérêts à ce titre, l'arrêt rendu le 6 mai 2014, entre les parties, par la cour d'appel de Paris ; remet, en conséquence, sur ce point, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Paris, autrement composée.

## COMMENTAIRE

L'obligation de sécurité de résultat prend la nature d'une « obligation de moyens renforcée ». En cas de dégradation de la santé du fait du travail, pour s'exonérer de sa responsabilité, l'employeur doit prouver qu'il a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés au regard de ses obligations légales. Il convient donc de construire les dossiers sur le fondement des dispositions des articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du code du travail. De précédentes décisions annonçaient cette évolution de la jurisprudence, notamment :

**Cour de cassation, chambre sociale, 22 octobre 2015, syndicats des travailleurs Cgt de Areva NC La Hague et Cgt-FO de l'énergie nucléaire de La Hague c/ société Areva NC, filiale du groupe Areva.**

« Mais attendu que c'est dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation des éléments de preuve qui lui étaient soumis, sans les dénaturer ni être tenue de se justifier sur ceux qu'elle écar-

tait, qu'après avoir constaté que si la question des risques psychosociaux avait été particulièrement aiguë au sein du DI/PE à la fin de l'année 2010 et au cours de l'année 2011, il résultait des pièces produites que l'employeur avait initié, outre un processus de reclassement des salariés, un plan global de prévention des risques psychosociaux comportant notamment un dispositif d'écoute et d'accompagnement ainsi qu'un dispositif d'évolution des conditions de vie au travail et de formation des managers et que cette démarche s'était poursuivie dans la durée, donnant lieu à un suivi mensuel, la cour d'appel a, motivant sa décision, pu décider qu'il n'y avait pas lieu d'interdire la mise en œuvre du projet d'externalisation de l'activité du service DI/PE. »

« Mais attendu qu'ayant relevé, d'une part, que l'autorité de sûreté nucléaire, compétente en application des dispositions de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 et informée de manière détaillée, avait donné son accord à la mise en œuvre des modifications induites par l'ensemble des projets, aux règles générales d'exploitation et au plan d'urgence interne de l'établissement, et, d'autre part, que le prestataire choisi était spécialisé dans la gestion et l'exploitation de l'énergie à partir de biomasse et intervenait déjà sur différents sites nucléaires, que le niveau de recrutement des salariés appelés à intégrer le Gie était élevé, que le processus de leur formation spécifique aux installations n'engendrait pas de risque avéré de déperdition des connaissances et de l'expérience accumulée susceptible de rejaillir sur la sécurité de l'établissement, et qu'il n'était pas démontré que la nouvelle chaîne de responsabilité résultant de l'externalisation serait source de risques en matière de sécurité, la cour d'appel a légalement justifié sa décision. »

**Cour de cassation, chambre sociale, 5 mars 2015, société Fnac Relais, filiale de la holding Fnac.**

« Et attendu, ensuite, qu'ayant constaté, dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation des éléments de preuve qui lui étaient soumis, que l'entreprise justifiait des différentes catégories professionnelles dont relèvent les postes en cause au regard des temps de travail induits par la ventilation des charges de travail transférées, permettant ainsi l'identification des risques résultant des transferts de charges de travail, et qu'elle disposait désormais des éléments suffisants pour permettre l'identification et l'évaluation des éventuels risques psychosociaux invoqués par les Chst et les organisations syndicales, la cour d'appel a pu en déduire que ces derniers ne démontrent pas que la réorganisation de l'entreprise dans le cadre du projet "Fnac 2012" entraîne des risques psychosociaux caractérisés ou avérés pour les salariés de l'entreprise et que l'employeur n'a pas rempli ses obligations légales et conventionnelles en matière de santé et de sécurité des travailleurs de l'entreprise. »

GENTILLY/PHOTOGRAPHIE

# LE NOUVEAU MONDE D'HENRI SALESSE



MEDE/MELETR

Henri Salesse, «Circulation Porte d'Orléans à 18h30», Paris, avril 1958.

Photographe fonctionnaire au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (Mru) de 1945 à 1977, Henri Salesse (1914-2006) a été le témoin des transformations spectaculaires du territoire national. Ses images, ainsi que celles d'autres qui ont œuvré pour le Mru et les ministères qui lui ont succédé, sont conservées à la photothèque de la direction de la communication des ministères de l'Ecologie et du Logement. Cette archive patrimoniale est composée, pour la majeure partie, de 67 000 négatifs de format 6 x 6 cm. Depuis 2008, ces documents ont fait l'objet de recherches qui ont prouvé la richesse d'un fonds méconnu. Ainsi ont été distingués certains auteurs, dont Henri Salesse. La Maison de la photographie Robert-Doisneau donne donc à voir (sous le titre «Henri Salesse, nouveau monde – 1945-1977») un choix de la production de ce technicien missionné qui, de la Libération à la fin des années 1970, a produit des images comme autant de constats qui permettent de prendre la mesure des métamorphoses considérables survenues, en l'espace de trois décennies, dans les villes et les campagnes, quand l'administration chargée de la reconstruction à la fin de la Seconde Guerre mondiale avait besoin de données tangibles. Dans le catalogue de l'exposition (éd. Tumuult, 15 euros), Michaël Houlette écrit : «*Les reportages de Salesse montrent comment la notion d'aménagement du territoire s'instaure progressivement en France et comment le paysage urbain ou rural est peu à peu recomposé pour laisser place aux nouvelles habitations, aux activités économiques et aux infrastructures routières.*»

Stéphane HARCOURT

• DU 29 JANVIER AU 24 AVRIL, MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE ROBERT-DOISNEAU, 1, RUE DE LA DIVISION-DU-GÉNÉRAL-LECLERC, 94250 GENTILLY, <WWW.MAISONDOISNEAU.AGGLO-VALDEBIEVRE.FR>.

## THÉÂTRE/BERTOLT BRECHT L'HOMME EST BON MAIS LE VEAU EST MEILLEUR

Olivier Mellor met en scène la pièce de Brecht *Dialogues d'exilés*, entamée en 1940 et retravaillée à plusieurs reprises. La traduction est de Gilbert Badia et Jean Baudrillard. Lorsqu'il l'écrit, Brecht, qui a dû fuir le nazisme, est lui-même en exil, d'abord en Finlande puis aux Etats-Unis. Au buffet d'une gare, deux Allemands, Ziffel, un physicien, et Kalle, un ouvrier, parlent de choses et d'autres. Il est question de la philosophie de Hegel, des vertus civiques, etc., avec en arrière-plan la cause de leur départ, Hitler et son III<sup>e</sup> Reich. Au milieu de leur échange, cette pépite d'humour noir : «*L'homme est bon, mais le veau est meilleur.*» Les comédiens sont Olivier Mellor et Stephen Szekely, avec trois musiciens et chanteurs qui interprètent aussi bien du Brecht mis en musique par Kurt Weill que du Léo Ferré et du Jean Yanne, entre autres.

• DU 3 FÉVRIER AU 26 MARS, AU LUCERNAIRE, 53, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 75006 PARIS, TÉL. : 01 42 22 66 67.

## SORTIES FILMS

### Mia madre

NANNI MORETTI (ITALIE)

Nanni Moretti revient avec cette histoire où l'on voit une cinéaste (Margherita Buy), double avéré de l'auteur, être confrontée en même temps au tournage d'un film avec un acteur américain difficilement gérable (John Turturro), à la mort prochaine de sa mère et à l'éducation de sa fille adolescente. Le tragique se mêle ici à l'esprit de satire, avec une maestria confondante.

### Les Voyages de Gulliver

DAVE FLEISCHER (USA)

Ce film d'animation des studios Fleischer, tourné en 1939, ressort opportunément dans une version restaurée, qui permet d'apprécier les vertus de l'adaptation du fameux roman de Jonathan Swift, dont n'est gardée que l'évocation de l'aventure du héros à Lilliput, résolument tournée vers une sorte d'humanisme joyeux favorable à l'acceptation des différences, qu'elles soient de taille ou autres. Les gags abondent. La maison Fleischer, qui enfanta Popeye et Betty Boop, en connaissait un rayon.

### Le Pont des espions

STEVEN SPIELBERG (USA)

L'auteur d'*Indiana Jones*, *E.T.* et tant d'autres succès populaires renoue ici avec la gravité politique de *la Liste de Schindler*. Il s'agit d'un échange d'agents secrets entre l'Est et l'Ouest au temps de la guerre froide. Les dialogues sont des frères Coen, gages d'humour.

# LA VILLETTE/CHIENS ET CHATS SURTOUT NE NOUS ABANDONNEZ PAS ET PARTEZ AVEC NOUS!

Chaque année, on estime à près de 80 000 le nombre d'animaux abandonnés, dont 80 % au moment des départs en vacances. Dans le but de lutter autant que faire se peut contre cette pratique cruelle, l'exposition « Chiens et chats » présente en détail les connaissances scientifiques, sociologiques et culturelles sur ces animaux de compagnie. La manifestation s'inscrit dans le cadre de la vingt-huitième campagne de sensibilisation intitulée « Ils partent avec nous », destinée à éclairer les possesseurs de chiens et de chats (en 2013, la statistique révélait que 54 % des foyers en France étaient dans ce cas). Signalons que chaque année les vétérinaires mettent à disposition dans leur cabinet un dépliant gratuit, contenant conseils et informations pratiques à connaître en cas de déplacement avec l'animal.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 26 FÉVRIER 2016, CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE – PARC DE LA VILLETTE, 30, AVENUE CORENTIN-CARIOU, 75019, TÉL. : 01 40 05 80 00.

PENSEZ À PRÉPARER LES VACANCES DE VOTRE ANIMAL.

Grâce aux conseils de votre vétérinaire, en association avec Pedigree® et Whiskas®

## Ils partent avec nous!

30 ans

www.ligueantoinette.com



CHRISTIAN BARANI / F.L.C./ADAGR PARIS, 2015

Palais de justice, Chandigarh (Inde), Le Corbusier.

## CHAILLOT/ARCHITECTURE LE CORBUSIER EN INDE

Cinquante ans après la mort de Le Corbusier, la Cité de l'architecture et du patrimoine présente une riche exposition sur Chandigarh, la capitale du Penjab, seul projet urbain de grande ampleur qu'il put mener à bien. Comment est-elle aujourd'hui? Comment la vivent ses habitants? Le Corbusier disait: « *Tout ce que je croyais savoir sur la ville a été remis en question (...) parce que, le soir, les gens prennent leur lit sur l'épaule et vont dormir dehors.* »

• JUSQU'AU 29 FÉVRIER, PALAIS DE CHAILLOT, 1, PLACE DU TROCADÉRO-ET-DU-11-NOVEMBRE, 75116 PARIS, <WWW.CITECHAILLOT.FR>.

## LILLE/OPÉRA DE VERDI C'EST "LE TROUVÈRE"

*Le Trouvère (Il Trovatore)*, drame en quatre actes de Giuseppe Verdi, livret de Salvatore Cammarano, était créé à Rome le 19 janvier 1853. Depuis, cette œuvre ne cesse d'être jouée un peu partout. Richard Brunel la met en scène à son tour, sous la direction musicale de Roberto Rizzi Brignoli à la tête de l'Orchestre national de Lille. Le comte de Luna est amoureux de Leonora, dame d'honneur de la princesse d'Aragon, elle-même courtisée par le trovère Manrico qu'elle aime en retour. Jaloux, le comte provoque son rival en duel, les deux hommes ignorant qu'ils sont frères de sang...

• JUSQU'AU 6 FÉVRIER À L'OPÉRA DE LILLE, 2, RUE DES BONS-ENFANTS, 59001 LILLE, TÉL. : 03 62 21 21 21.

## SÉNART/DANSE KAORI ITO NE PERD PAS LE FIL

Le chorégraphe-plasticien Aurélien Bory a conçu pour l'étonnante danseuse Kaori Ito – formée à l'Alvin Ailey Dance Theater et aux côtés de Philippe Decouflé et Angelin Preljocaj – un spectacle intitulé *Plexus*, au cours duquel, en appui sur des milliers de fils en nylon suspendus, elle se meut, se débat, flotte jusqu'à parfois disparaître pour se fondre dans l'espace. Elle nous raconte ainsi son histoire, au cours d'un dialogue purement gestuel entre son monde intérieur et l'en dehors d'elle-même.

• LES 9 ET 10 FÉVRIER AU THÉÂTRE-SÉNART (SCÈNE NATIONALE), 9/11, ALLÉE DE LA FÊTE, CARRÉ SÉNART, 77127 LIEUSAIN-SÉNART, TÉL. : 01 60 34 53 60, <WWW.THEATRE-SENART.COM>.

PARIS/EXPOSITIONS

# À LA DÉCOUVERTE DU SOMPTUEUX PALAIS QUI L'ABRITE

LE PALAIS DE LA DÉCOUVERTE PROPOSE AUX VISITEURS QUELQUE SOIXANTE EXPOSÉS PAR JOUR, AUTOUR D'EXPOSITIONS PERMANENTES OU TEMPORAIRES ET D'ÉVÉNEMENTS DIVERS, LE TOUT DESTINÉ À PARTAGER LE GOÛT DES SCIENCES. <sup>(1)</sup>



COURTESY OF THE LEO BAECK INSTITUTE, NEW YORK

Albert Einstein

Le Palais de la découverte constitue l'une des ailes du Grand Palais, majestueux ensemble architectural édifié en 1900 dans le but d'héberger l'Exposition universelle de cette année-là. Le chantier, colossal, fut rapidement mené à bien. Y fut utilisé un nouveau matériau, le béton armé. Au début baptisé le Palais d'Antin, l'édifice accueillit de nombreuses expositions (arts, automobiles, aviation...). Anecdote : l'un des escaliers de secours est appelé « escalier de la vache », en souvenir d'un bovin apeuré, oublié dans les lieux après un salon agricole. C'est en 1937, lors de l'exposition internationale des « arts et techniques dans la vie

moderne », qu'est institué dans ces murs le Palais de la découverte, sur l'initiative du physicien Jean Perrin (1870-1942), qui avait été récompensé par le prix Nobel en 1926. Dès 1895, il avait prouvé par l'expérience que les rayons cathodiques sont formés de particules chargées d'électricité négative, ce qui établit la première preuve directe de l'existence de l'électron. Plus tard, en 1908, ses travaux permirent de vérifier les prévisions d'Einstein. En 1938-1939, Jean Perrin participa à la fondation du Centre national de la recherche scientifique (Cnrs). L'une des statues autour de l'escalier extérieur du Palais est baptisée *la Science en marche en dépit de l'ignorance*. Tout un programme.

En 2005, le Palais de la découverte fut partie prenante, entre autres institutions de la région Ile-de-France, de l'Année mondiale de la physique, avec « Les sources de la lumière », exposition interactive présentée dans un espace de démonstration et animée par les médiateurs scientifiques de la maison. De l'arc-en-ciel au téléphone portable, des rayons X au Dvd, les sources de lumière dans notre vie quotidienne y étaient montrées sous un autre jour.

### « A la recherche d'un numérique vivant, éphémère et sensible »

Tout récemment, autour à peu près du même thème, c'était (jusqu'au 3 janvier), « XYZT – Les paysages abstraits. Jouer avec la lumière », une exposition dite immersive, conçue et réalisée par la compagnie Adrien M/Claire B, laquelle œuvre sur des formes qui vont du spectacle aux instal-

lations, ce dans le champ des arts numériques et des arts vivants. Ils s'ingénient à placer l'humain au cœur des enjeux technologiques et le corps au milieu des images, avec pour spécificité le développement sur mesure des outils informatiques. Selon leurs propres termes, ils poursuivent « la recherche d'un numérique vivant : mobile, artisanal, éphémère et sensible ».

En ce moment, au premier étage, c'est « 100 ans de la théorie de la relativité générale » (jusqu'au 3 avril), une suite de tableaux synoptiques qui détaillent, année par année, les étapes progressives et les suites de la géniale « invention » d'Albert Einstein, ce jeune physicien encore obscur qui, dès 1905, en quelques articles d'une originalité inouïe, renouvelle de fond en comble l'interprétation de trois phénomènes physiques alors encore passablement énigmatiques : le mouvement brownien, l'effet photo-électrique et la propagation de la lumière. Dans ce but, il part de postulats à l'époque incertains : la matière est faite d'atomes et

N. BRETON - EPPDCS

(1) Palais de la découverte, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris, tél. : 01 56 43 20 20.



de molécules, elle est à la fois onde et corpuscules (aujourd'hui nommés photons) ; la vitesse de la lumière dans le vide est la même – que l'instrument de mesure soit immobile ou en mouvement – ceci quelles que soient sa direction et sa vitesse. Du coup, Albert Einstein (1879-1955), génie prométhéen et humaniste, devenu sur le tard une icône mondiale après avoir été banni par les nazis, ouvre la voie à trois des grandes branches de la physique du XX<sup>e</sup> siècle : la physique atomique, la mécanique quantique et la cosmologie. Dans la relativité, n'est-ce pas, l'espace et le temps se mélangent. Pour ironiquement illustrer la chose, on peut voir, non loin des sévères tableaux chronologiques, une montre molle de Dalí, à deux pas d'une pomme en référence à Newton, quant à la loi de la gravitation et l'étude du vide.

L'actuel temps fort indéniable est à voir dans l'exposition produite par le Muséum d'histoire naturelle de Londres, « Autour des dinosaures – Un voyage du jurassique au crétacé » (jusqu'au 16 août). On n'ignore pas que les causes de l'extinc-

**L'une des statues autour de l'escalier extérieur du Palais est baptisée « la Science en marche en dépit de l'ignorance ». Tout un programme.**

tion des dinosaures sont encore sujettes à controverse. Cette crise brutale, qui a marqué l'histoire du vivant, a eu lieu il y a 65 millions d'années. On sait la faveur fantasmagique (par les films, les jouets, les peluches...) dont jouissent ces reptiles gigantesques aux dents terrifiantes, lointains ancêtres des mythiques dragons du Moyen Age. Qu'il s'agisse entre autres du monstrueux *Camarasaurus*, du féroce *Tarbosaurus* ou du *Gallimimus* plus méconnu, les voici visibles au sein de deux habitats naturels du jurassique et du crétacé (200 à 65 millions d'années avant notre ère) savamment reconstitués.

Une immense frise chronologique qui va du trias (-251 millions d'années) à nos jours, rappelle au visiteur que l'homme reste minuscule, face aux proportions et à la longévité du groupe des dinosaures. Sept « animotronics » (concernant les effarantes créatures aux noms bizarres qu'étaient le *Tarbosaurus*, l'*Oviraptor*, le *Velociraptor*, l'*Archæopteryx*, le *Gallimimus*, le *Camarasaurus* et le *Protoceratops*), soixante fossiles d'exception, une séquence vidéo à donner des frissons, d'authentiques os de dinosaures ainsi que des moulages permettent de mettre en lumière, sur un mode pédagogique volontiers ludique, les dernières révélations scientifiques sur ce monde disparu, popularisé à l'échelle universelle par le film de Spielberg *Jurassic Park*. De surcroît, grâce à la diversité des éléments, notamment les jeux interactifs, est également valorisée la démarche proprement scientifique et le métier de paléontologue, ce découvreur de dinosaures à l'affût de leurs moindres traces ici et là. Grâce aux répliques d'un os et d'une griffe de pouce

**On sait la faveur fantasmagique dont jouissent les dinosaures, ces reptiles gigantesques aux dents terrifiantes, lointains ancêtres des dragons du Moyen Age.**



N. BRETON - EPPDCSI

... d'un Mantellisaurus, il est même loisible de mener une enquête pour tenter de décrypter et élucider les mystères de la vie des dinosaures et se faire une idée concrète de la physionomie de la Terre au crétacé et au jurassique.

**De quelle couleur étaient les dinosaures ?**

Six grands chapitres scandent le parcours: « Le passé révélé »; « La biodiversité sous-marine de la période jurassique »; « Les animaux et les végétaux terrestres du jurassique »; « Les animaux et les plantes du crétacé »; « Les découvertes contemporaines » et « Que nous réserve l'avenir ? » Ce thème n'est pas le moindre, dans la mesure où l'on y envisage, dans une projection prospective à long terme, quels genres d'animaux, de végétaux ou de reptiles vivront sur terre dans le futur.

C'est fou ce qu'on apprend en cours de route. Tenez, de quelle couleur étaient les dinosaures? Vert, bleu, jaune, orange? Élémentaire, mon cher Watson! Le mystère a commencé d'être percé dès lors qu'une équipe de paléontologues a découvert des traces de pigments – nommés mélanosomes – dans les plumes fossilisées de dinosaures du crétacé, retrouvés en Chine. Des chercheurs, à l'aide de la microscopie électronique, ont pu consta-



N. BRETON - EPPDCSI

ter que ces pigments ressemblaient beaucoup à ceux des oiseaux actuels. Ils en ont donc déduit les couleurs de certains dinosaures. Le Sinosauropteryx, en particulier, aurait arboré des rayures sombres sur la queue et un motif orange le long du dos. Les chercheurs continuent d'explorer cette voie, mais on est encore loin de connaître la couleur des nombreux représentants connus de l'espèce. Et quel était l'environnement du Mantellisaurus (autrefois appelé iguanodon)? Une boîte pleine d'os de cet animal, découvert dans le comté du

Surrey au Royaume-Uni, constitue un premier pas vers sa reconstitution. En étudiant les roches à proximité, les scientifiques ont pu déduire que ce sujet, qui pouvait atteindre 7 mètres de long, était venu se rafraîchir dans l'eau d'une plaine d'inondation, tandis que la présence de fougères et de conifères indiquerait un climat subtropical. C'est ainsi que fossiles et pollens, sévèrement interrogés par la science, peuvent se mettre à table et nous parler de temps si infiniment lointains.

Jean-Pierre LÉONARDINI

### Mozart et les sœurs Weber

Pour évoquer la relation d'amitié ou d'amour que Mozart eut avec les sœurs Weber, Sabine Devieille construit une biographie amoureuse qui s'étend sur toute la vie du compositeur. Elles étaient quatre sœurs, dont trois chantaient. Il aima d'abord Aloysia, mais elle lui préféra un autre, affectionna Josepha pour sa voix et épousa Constanza qui fut son soutien jusqu'au bout. Le parcours va d'un extrait du ballet *les Cris de Paris* et quatre airs écrits pour Aloysia (dont *Vorrei spiegarvi* à l'origine de l'album), jusqu'au deuxième air de *la Flûte enchantée* (écrit pour Josepha, la plus virtuose). Constanza est présente à travers *l'Et incarnatus est* de la *Messe en ut mineur* qu'elle créa en 1783, et des pages plus légères comme l'espiègle *Leck mich im Arsch!* Dix plages vocales alternent avec cinq plages arrangées par Raphaël Pinchon pour l'ensemble sur instruments anciens Pygmalion. Une mise en scène musicale magnifiée par la voix cristalline de la soprano colorature.

• 2015, ERATO WARNER CLASSICS, 17 EUROS.

### GEORGES SVIRIDOV Célébré en Russie

Sviridov est pratiquement ignoré des médias occidentaux, et pourtant, en Russie, quelque 90 concerts viennent de célébrer le centième anniversaire de sa naissance, à Fatej, dans la province de Koursk où s'ouvre un musée Sviridov. Considéré par Chostakovich comme le plus singulier et le plus doué de ses élèves, Sviridov a subi comme lui l'opprobre de l'année 1948. Un oratorio sur des paroles de Maïakovski composé en 1959 et couronné par le prix Lénine l'année suivante l'a réhabilité. Sa musique, originale et riche mélodiquement, plonge dans la Russie des grands poètes qui signent les paroles : Alexandre Blok, Serge Essenine, Boris Pasternak... Inspirée de la nature, elle semble couler de source, comme chez Schubert... Ses chefs-d'œuvre sont *le Poème à la mémoire de Serge Essenine*, *les Chants de Koursk* sur des paroles populaires, la petite cantate de *La neige tombe* sur des paroles de Pasternak, la cantate *Russie de bois* sur des poèmes de Essenine, les suites instrumentales de *la Tempête*, *le Temps en avant*, *le Tryptique pour orchestre*, et nombre de splendides mélodies, notamment ses *Romances petersbourgeoises* sur les poèmes de Blok et le cycle de mélodies sur une traduction de poèmes de Robert Burns par Samuil Marshak. Des rééditions sont parues à l'occasion du jubilé et des concerts ont été enregistrés. Chez Melodiya, *l'Oratorio pathétique* et des pièces instrumentales – *le Temps en avant*, *le Petit triptyque* et la valse de *la Tempête* par le chef Fedosseïev et l'Orchestre Tchaïkovski de Moscou, *le Poème à la mémoire de Essenine* pour ténor, chœur et orchestre avec le cycle *Mon père est un paysan* sur les paroles de Essenine accompagné par Sviridov lui-même au piano, et la petite cantate *Russie de bois*, *le Petit triptyque*, *La neige tombe* et *le Poème à la mémoire de Essenine*. De son côté, le baryton Vladimir Hvorostovski a enregistré *Petersbourg*, et on trouvera *Hymnes et prières* avec Bogdan Plish et Ivanna Bondaruk chez Toccata Classics. Enfin, le couplage très intéressant de *l'Exécution de Stepan Razine* de Chostakovitch avec *l'Oratorio pathétique* de Sviridov par la basse Assen Vassilev et les Chœurs de Varna.

# bouteilles

## Gigondas

### Domaine de Boissan

Plus abordable qu'un château-neuf-du-pape, dont les prix flambent parfois de façon déraisonnable, le gigondas, vin d'hiver par excellence, accompagnera sans vous ruiner les gibiers de saison, lièvre, garenne ou chevreuil. Il aura besoin pour cela de quelques années de cave pour dompter sa puissance et exprimer ses notes épicées, poivrées et boisées.

Le domaine du Boissan, dirigé par Catherine et Christian Bonfils, fait partie des maisons hautement recommandables de l'appellation.

Vignoble familial depuis plusieurs générations, il est situé dans la Provence des papes au pied des Dentelles de Montmirail et s'étend sur 53 hectares dont 13 en gigondas.

La qualité de ses vins repose sur l'assemblage de plusieurs cépages. La dominante de grenache est complétée par la syrah et le mourvèdre pour les rouges et rosés. Pour les blancs en complément du grenache blanc et des claires sont associés le viognier, la roussane et la marsanne. Une large gamme de vins s'offre à vous dans une fourchette de 6 à 11 euros, tous d'excellente qualité : côtes-du-ventoux, sabet villages blanc et rouge, séguret, vacqueyras, mais les gigondas sont un cran au dessus. Deux cuvées sont proposées :

– le gigondas-vieilles-vignes (40 ans et plus) récolte manuelle, vendanges entières, élevage en barriques ; le 2013 (12 euros) au bouquet puissant pourra se conserver pendant quinze ans.

– la sélection Victor 2013 issue de vignes de plus de 50 ans présente une richesse de concentration et d'arômes encore supérieure ; pour 17 euros, il sera un compagnon inoubliable des daubes, gibiers et plats épicés. ◀

**Georges SULLIAC**

Domaine du Boissan  
3, rue Saint-André, 84110 Sabet  
04 90 46 93 30.

### DÜRRENMATT

Au Théâtre 71 (Scène nationale de Malakoff, 3, place du 11-Novembre, 92240 Malakoff, tél. : 01 55 48 91 00), Omar Porras, animateur du Théâtre Malandro, présente (du 19 au 29 janvier) sa mise en scène de la pièce célèbre de l'auteur suisse de langue allemande Friedrich Dürrenmatt (1921-1990), *la Visite de la vieille dame* (1956). Omar Porras interprète lui-même le rôle de la vieille dame, revenue sur le tard dans sa ville natale pour régler ses comptes.

### OBÉ

Chanteur, danseur et comédien, Flannan Obé a écrit et joue le spectacle *Je ne suis pas une libellule*. Yves Meierhans, au piano, l'escorte avec une musique de sa composition. La mise en scène et la chorégraphie sont de Jean-Marc Hoolbecq. « *A peine arrivé sur le plateau, le personnage s'adresse au public comme à un ami, raconte ses rêves, mirages, craintes, colères, déboires et succès...* » (au Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, 75002 Paris, tél. rés. : 01 42 61 89 95, du 14 janvier au 20 février).

### DURAS

Célie Pauthe, qui dirige le Centre dramatique national Besançon Franche-Comté, propose, du 1<sup>er</sup> au 13 février, avec son collaborateur artistique Denis Loubaton, comédien, danseur et pédagogue, un « chantier ouvert » à douze artistes, interprètes et metteurs en scène, sous l'intitulé « Faire théâtre de l'écriture romanesque de Duras ; ou l'égarement dans le réel » (aux Chantiers nomades, 3, rue de la Paix, 38800 Le Pont-de-Claix, tél. : 04 76 25 21 95, <www.chantiersnomades.com>).

# ASIE

## Perles de Chine

EN PROCÉDANT AU BILAN DES 220 CHRONIQUES QUE J'AI PUBLIÉES DANS *OPTIONS*, JE ME SUIS RENDU COMPTE QUE JE NE VOUS AVAIS PRATIQUEMENT JAMAIS PARLÉ DU POLAR ASIATIQUE. IL EST TEMPS DE CORRIGER CET OUBLI AVEC DEUX SCOOPS EN PRIME.



Il serait téméraire de prétendre évoquer l'ensemble du roman policier asiatique en une page alors que ce thème rassemble des polars du Cambodge, de Chine, de Corée du Sud, de Corée du Nord, de Hong-Kong, d'Inde, du Japon, du Laos, de Sumatra, de Thaïlande, du Tibet, du Vietnam. Et il reste encore la Mongolie et quelques autres assimilés asiatiques. Dans cette liste, le Japon et la Chine se taillent la part la plus importante de cette production littéraire, magistralement diffusée en France par les éditions Philippe Picquier et à un degré moindre par Actes Sud.

Parmi les écrivains chinois les plus connus figure Qiu Xiaolong avec son excellente série consacrée au camarade inspecteur Chen Cao. Née sous la plume de He Jiahong, professeur de criminologie à l'université de Pékin, l'autre grande série policière a pour protagoniste l'avocat Hong Jun surnommé « le Sherlock Holmes chinois ». Chacune de ses enquêtes souligne les traumatismes provoqués par les mutations économiques. Dans le sillage de ces deux écrivains, d'autres auteurs se manifestent. Yan Lianke raconte la tragédie vécue par des centaines de milliers de paysans du Henan contaminés par le sida (*le Rêve du village des Ding*). Mais son livre est interdit en Chine et son auteur privé de parole. Ce qui ne l'a pas empêché de publier *Bons baisers de Lénine*, autre volume iconoclaste et jubilatoire : un village perdu devient le refuge de tous les éclopés de la région qui y vivent paisiblement jusqu'au jour où le chef de district décide de créer une troupe de cirque pour réunir un magot qui servira à acheter aux Russes la momie de Lénine afin d'attirer les touristes dans le village. Un sujet original, n'est-il pas ?

Mais mon premier scoop consiste à vous annoncer la parution de *L'Enfer des codes*. Le nom de son auteur, Jia Mai, se révèle le pseudonyme de Jiang Benhu, 50 ans, ancien agent des services secrets chinois. Devenu écrivain et scénariste de romans d'espionnage, il a obtenu en 2005 le prix Mao Dun (l'équivalent du Goncourt) pour son second roman *In the Dark*. Son premier roman, *L'Enfer des codes*, nous plonge dans le monde de la cryptographie avec la biographie de Rong Jinzhen, un génie du décryptage. Une analyse sur la frontière fragile entre le génie et la folie.

La Corée du Sud produit davantage de films noirs que de romans du même genre mais

au fil des ans cette situation semble évoluer de façon positive. Parmi ses écrivains les plus connus figure Kim Young-ha, brillant styliste né en 1968 à Goryeong. Il a notamment signé *la Mort à demi-mots*, récit dont le narrateur, sorte d'esthète du crime, propose à des clients de rencontre de les aider à en finir avec la vie. *L'Empire des lumières*, centré sur le destin d'un agent secret nord-coréen dormant depuis vingt ans à Séoul, s'apparente à une lecture critique des rapports sur la même période entre Corée du Nord et Corée du Sud. Citons encore Kim Tak-hwan, qui signe *les Romans meurtriers*, récit d'une enquête menée en 1778 à propos d'une série de crimes, où un roman populaire a été retrouvé auprès de chaque victime. Il y a aussi Kim Söng-jong, créateur du personnage de l'inspecteur O Pyongho, très affecté par la mort accidentelle de son épouse. Dans *le Dernier Témoin*, son enquête sur les meurtres d'un avocat et d'un homme d'affaires lui fait remonter le temps, plus précisément l'histoire de son pays.

Si la Corée du Sud a peu d'auteurs de romans policiers, en Corée du Nord, c'est presque le néant. Le seul auteur à avoir écrit trois romans sur le Nord, James Church, est un ancien agent secret de la Cia. Néanmoins, même dans cette dictature, on trouve des auteurs de polars. Preuve en est mon second scoop : la sortie en librairie, le 4 février, du premier ouvrage d'un écrivain qui vit encore en Corée du Nord. Il est membre du comité central de la fédération des auteurs de Joseon. Nous allons donc pouvoir lire celui que certains ont déjà surnommé « le Soljenitsyne de la Corée du Nord ». Pour l'heure, cet écrivain resté anonyme a choisi comme pseudonyme Bandi (Luciole) avec l'espoir de devenir la luciole qui éclaire la Corée du Nord, cette terre plongée dans l'obscurité. Son premier livre à paraître en France, *la Dénonciation*, est un recueil de sept récits qui dénoncent la société du Nord où règnent le totalitarisme, un système de castes et des absurdités sociales engendrées par la dictature et la corruption. ◀

Claude MESPLÈDE

#### BIBLIOGRAPHIE

- JIA MAI, *L'ENFER DES CODES*, ROBERT LAFFONT, 336 PAGES, 21 EUROS.
- BANDI, *LA DÉNONCIATION*, PHILIPPE PICQUIER, 320 PAGES, 19,50 EUROS.

# TRAGIQUE

## Pages d'histoire



DE LA DERNIÈRE NUIT DE CÉLINE EN 1961 AU MATCH AS SAINT-ÉTIENNE-BAYERN MUNICH EN FINALE DE LA COUPE D'EUROPE DE FOOTBALL EN 1976, RETOUR SUR DES MOMENTS SOMBRES OU GLORIEUX DE LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE.

### Il s'agit du récit de la dernière nuit du plus controversé des écrivains français :

Louis-Ferdinand Céline s'apprête à partir pour son dernier voyage. Isabelle Bunisset, spécialiste de l'auteur du *Voyage au bout de la nuit*, s'immisce dans la conscience de l'écrivain qui entre en agonie le 30 juin 1961, dans son pavillon de Meudon, reclus dans une solitude qu'il a lui-même entretenue depuis son retour d'exil : « *Orgueilleux en plus, plutôt crever que de tendre la main. Pas question de chercher un quelconque soutien, de personne, à aucun prix.* » Il reste auprès de lui quelques animaux et sa femme, Lucette, sa « *musique du soir* ». Il met la dernière main à son manuscrit, Rigodon. Isabelle Bunisset n'essaie pas d'imiter son style qui aurait donné un ragoût littéraire peu appétissant mais de retranscrire cette colère sourde qui grondait en lui contre le monde entier : « *Je cogne gratis. Rien que pour l'honneur, rumine-t-il. Et les emmerdes aussi.* » Colère contre les autorités françaises qui ne l'avaient pas laissé retrouver sa mère décédée seule et à qui il n'a pas pu rendre un dernier hommage. Colère contre la critique littéraire, « *des apprentis qui pissent de l'eau claire* ». Colère encore contre les auteurs contemporains, Gide, Mauriac, Giono, Sartre qu'il traite de « *rhétoriqueur besogneux, de médiocre pasticheur* ». Pour celui qui sacrifiait tout pour trouver la musique qui faisait danser la phrase, ce sont seulement des imposteurs. Colère surtout contre ceux qui ont déclenché la Première Guerre mondiale, source de tous ses maux, de tous ses mots et de ses égarements antisémites : « *J'ai mal gouverné ma barque, se justifie-t-il. La poisse pour ceux qui m'ont approché. Vingt ans d'hallali pour trois livres fâcheux. Promu à la catastrophe, je voulais les mettre en garde, carnage éminent, une autre tuerie. (...) Plus de guerre, trop de sang versé. Ils ont pipé de travers. Je les aime, moi, les Juifs, je les adorerais même à la rigueur s'il le fallait vraiment. C'était une façon de parler, un mot pour un autre. Voilà. Juifs, aryens, c'est du rognon tout pareil.* » Un peu rapide, bien sûr, comme explication mais *Vers la nuit* n'est pas une tentative de justification. Plutôt le récit de ce qui est la grande affaire de la vie de Céline : l'écriture. Il lui a tout sacrifié. Il veut finir sa dernière relecture et que tout finisse, enfin. C'est avec la même volonté qu'il consacre ses dernières forces à travailler son style, comme une dentellière son patron, qu'à se faire détester. Il se moque d'être un

paria antisémite, lui qui était déjà un vagabond de la littérature. Le livre ne tranche pas sur la question de son antisémitisme mais insiste sur la misanthropie de Céline qui nourrit son œuvre, sur son mépris pour les cuistres : « *J'ai achevé mon triste travail. Payé mon dû. Acquitté. Fini. Terminé. Tué. Nous pouvons nous endormir sous les balles. Je ne ferai plus de mal. Ils ne nous feront plus de mal.* » Céline reste une énigme : un personnage odieux et méprisable. Il reste pourtant un des plus grands écrivains que la Terre ait porté et qui a tout fait pour qu'on le haïsse et tout sacrifié pour qu'on l'admire. C'est un voyage au bout d'une œuvre que nous offre Isabelle Bunisset. Un voyage troublant, drôle souvent, car Céline se voulait aussi un auteur comique, mais qui reste à jamais un fils inconsolable.

L'année 2016 sera une année de commémoration. Mais, finalement, comme toutes les années. L'une d'entre elles sera presque sans importance, dérisoire au regard de l'histoire, mais elle a marqué toute une génération. Le 12 mai 1976, l'AS Saint-Etienne affrontait le Bayern de Munich en finale de la coupe d'Europe de football à Glasgow. Vincent Duluc, chroniqueur sportif mais surtout l'auteur du très remarqué essai *George Best, le cinquième Beatles*, évoque une autre héroïne de son adolescence, mais collective celle-ci : l'équipe de football de Saint-Etienne. Les Verts. En tant que journaliste, il raconte les coulisses de cette finale, en tant qu'écrivain il fait renaître un monde englouti, celui des mineurs, avec drôlerie, détachement et un sens inné de la formule. L'adolescence est une mine inépuisable d'inspiration, plus inépuisable que celles de charbon de la région stéphanoise qui ont fini par fermer. Vincent Duluc a ce talent de faire aimer le football à ceux qui ne l'aiment pas, à faire oublier qu'il parle de sport à ceux que cela n'intéresse pas, pour faire revivre la France de Michel Delpech, celle des années 1970. Celle des Verts aussi, qui défilaient sur les Champs-Élysées malgré leur défaite. Une époque où seule Marianne et la défaite étaient jolies...

Jean-Paul VERMILLET

### BIBLIOGRAPHIE

- ISABELLE BUNISSET, *VERS LA NUIT*, FLAMMARION, 144 PAGES, 15 EUROS.
- VINCENT DULUC, *UN PRINTEMPS 76*, STOCK, 216 PAGES, 18 EUROS.

## CONSTITUTION

# Réforme, un projet dangereux à double titre

LE PROJET DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE ARBORE DEUX VOLETS DISTINCTS OÙ SE JOIGNENT ÉTROITEMENT SÉCURITAIRE ET XÉNOPHOBIE. LE PREMIER EST DANGEREUX POUR LES LIBERTÉS, LE SECOND DÉFIGURE LA RÉPUBLIQUE. LE SYNDICALISME DOIT LUI OPPOSER UN REFUS AUSSI FERME QUE VIGOUREUX.

« S'il est légitime qu'un gouvernement républicain demande et reçoive des armes pour lutter contre le terrorisme, faut-il pour autant recourir à des lois d'exception ? L'arsenal législatif était-il vraiment insuffisant ? Comment le gouvernement se servira-t-il des nouveaux moyens qui vont lui être accordés ? Un autre gouvernement ne sera-t-il pas tenté dans quelques années d'en user pour des desseins bien différents ? Autant de questions, autant de sujets d'inquiétude. » La diatribe est de celles qui font pester Manuel Valls et dire qu'une partie de la gauche s'égare. D'autant que le responsable, un certain Edouard Depreux, est député et s'exprime à la tribune de l'Assemblée. Il arbore l'étiquette Sfiio et sa déclaration date de 1955. C'est dire que, dès sa naissance, l'état d'urgence porte en lui des risques fondamentaux pour la démocratie. C'était vrai lors des « événements » en Algérie, vrai dans les années 1960 et toujours vrai après les attentats perpétrés en novembre 2015.

Trois étapes sont à distinguer pour comprendre leur enchaînement. Dans la foulée des attentats, le gouvernement promulgue l'état d'urgence, ce qui permet à la police d'agir vite et fort. C'est compré-

hensible car le pays est tétanisé, effrayé. Puis cet état d'urgence est prolongé par un vote unanime – sauf six voix – à l'Assemblée nationale ; ce qui est plus discutable. Cette prolongation, en effet, implique que la seule conduite qui vaille face au terrorisme est l'exception, la mise entre parenthèses des droits et libertés démocratiques. Elle annonce la déclaration présidentielle sur « la France en guerre » et ouvre la voie à une troisième étape, la proposition de constitutionnaliser l'état d'urgence. Autrement dit, de bousculer rudement la loi fondamentale du pays dans l'urgence et la peur, en l'absence de débats sereins et réfléchis. Comment, en effet, objecter sereinement alors qu'il s'agit de « combattre efficacement le terrorisme » ? L'argument d'efficacité, soit dit en passant, permet de dire sans le dire tout en le disant que si les pouvoirs publics en ont éventuellement manqué, c'est en fait à cause... d'une constitution inadaptée.

Évaluer le bien-fondé du projet gouvernemental de réforme constitutionnelle implique d'évaluer ces trois mois durant lesquels l'autorité judiciaire a été mise sur la touche, car jugée trop lente, trop timorée. La police a opéré des milliers de

perquisitions nocturnes, plutôt brutalement et parfois sur des fondements d'une extrême minceur, en tout cas au regard de la lutte antiterroriste : une poignée de fusils de chasse et quelques armes de poing ont été saisis et... une seule mise en examen a été effectuée. Un bilan policier très mince et parfois inquiétant si l'on se réfère aux conditions de l'assaut lancé à Saint-Denis : 5 000 balles tirées contre des Kalachnikov qui semblent n'avoir existé que dans l'esprit des forces de police... Le bilan judiciaire est tout aussi inquiétant : la magistrature est priée de travailler à partir des éléments de suspicion et de prédiction qui caractérisent les dernières lois sécuritaires sur la rétention de sûreté et sur le renseignement. Des centaines d'assignations à résidence ont été prononcées, souvent sur dénonciation ; or il s'agit d'une privation de liberté réelle. Mais si les conditions de contrôle sont contraignantes, le texte qui les encadre ne l'est pas : « Il doit

VINCENT ISORE / MAXPPP





*exister des raisons sérieuses de penser que le comportement de la personne constitue une menace pour la sécurité et l'ordre public.»* Sont de même évoquées, comme cibles potentielles, «*les personnes qui ont attiré l'attention des services de police ou de renseignement par leur comportement, leurs fréquentations, leurs propos*». On s'autorise donc à contraindre des individus non parce qu'ils prépareraient des délits, mais parce qu'ils seraient susceptibles d'en commettre, non pour leur «*actes*» mais pour leur «*comportement*»...

Constitutionnaliser ces pratiques et l'état d'esprit qui y préside, c'est évidemment rompre avec la nature exceptionnelle de cet état d'urgence pour en faire un mode de fonctionnement usuel. Cela revient à le mettre à disposition des gouvernants à tout moment, partant du principe que le «*risque*» ou le «*péril*» – selon qu'il s'agisse du projet de loi soumis au Congrès ou d'une version soumise au

**Il existe là un danger sérieux pour l'exercice des droits et libertés démocratiques, danger dont le mouvement syndical pourrait parfaitement être la victime, à la faveur d'un changement de majorité politique mais même sans cela.**

Conseil constitutionnel – est partout et immanent. Dans ces conditions, renouer avec le fonctionnement normal équivaut à... une prise de risques. Ainsi, la boucle est bouclée et le piège de l'autoritarisme refermé sur les libertés publiques. Car l'opposition est de fait irréductible entre une Constitution qui sert à «*organiser et à limiter le pouvoir*» et un état d'exception qui, justement, s'affirme dérogoire, avec les dangers d'arbitraire qui lui sont consubstantiels.

Le second volet de la réforme proposée, qui a fait couler beaucoup d'encre, parfois jusqu'à occulter le premier, lui est en fait complémentaire, sur un mode plus odieux. Toute réforme constitutionnelle devant obtenir au Congrès une majorité de trois cinquièmes des suffrages exprimés, les voix de la droite s'avèrent indispensables, d'autant plus que des députés ou sénateurs de gauche renâclent devant le projet. L'exécutif a donc mis en débat, ...

... dans la plus grande des confusions, la possibilité de déchoir de la nationalité française des binationaux nés français et condamnés pour terrorisme. L'idée est née à l'extrême droite et avait été reprise par Nicolas Sarkozy lors de son funeste discours de Grenoble. Elle a toujours fait l'unité des forces humanistes contre elle. Car en maniant ce bon sens faussement naïf – « ces gens ne méritent pas d'être français » –, on ne combat pas le terrorisme, surtout pas lorsqu'il s'agit de gens prêts à mourir et qui s'esclaffent en brûlant leurs passeports français devant les caméras de télévision du monde entier. L'objectif est ailleurs: il vise à remettre en jeu les termes de la nationalité en instituant sans jamais le dire deux catégories de Français: les « vrais » et les « autres ». Plus profondément, la proposition implique que les maux qui nous frappent nous sont « étrangers », que de la France ne peut venir que du bon, sauf évidemment quelques « infiltrés », la fameuse « cinquième colonne » qu'agite le Premier ministre en prétendant vouloir rassurer les Français...

**Réhabiliter l'intelligence plutôt que miser sur un « coup » politique**

Si jamais ce projet devait aboutir, les assassins de novembre auraient réussi un double coup: faire modifier la loi fondamentale au détriment des libertés et des droits, diviser la France et les Français entre eux, abaissant ainsi la première en faisant s'opposer entre eux les seconds. C'est bien évidemment de tout autres réformes dont la lutte contre le terrorisme a besoin. Réformes structurelles, d'abord. Le temps du bilan des politiques et des outils anti-terroristes n'est-il pas venu? Il pourrait réserver bien des surprises. Réformes politiques; combien de temps allons nous laisser répéter que « chercher à comprendre c'est déjà excuser »? Face aux « Vive la mort! » des terroristes, l'intelligence et la réflexion ont besoin d'être remises au goût du jour. Dans les milieux dirigeants, la tâche semble immense. Réformes sociales et économiques, enfin. Car si la misère et l'exclusion ne débouchent pas automatiquement sur le terrorisme, elles l'alimentent... Les assassins doivent être, c'est certain, punis et mis hors d'état de nuire. Mais si la société devait se priver de comprendre les mécanismes de leur production, elle se condamnerait, de fait, à subir sans fin l'état d'urgence et ceux qui, en ayant la charge, se seraient placés au-dessus des lois et au-delà de toute critique démocratique.

Louis SALLAY



## Une sale histoire

L'ÉTAT D'URGENCE A DERRIÈRE LUI UN LOURD PASSIF ET SON BILAN RÉPRESSIF PLAIDE CONTRE SA PÉRENNISATION CONSTITUTIONNELLE.

L'état d'urgence est à l'état de droit ce que le coup bas est à la boxe. Il libère les pouvoirs exécutifs des obligations liées à la justice, à l'équilibre des pouvoirs et, d'une façon générale, à la protection des libertés individuelles. La chose est enfantée par la guerre d'Algérie. Face à l'insurrection du 1<sup>er</sup> novembre 1954, aveuglés par leurs certitudes, les milieux politiques français sont persuadés que la répression réglerait le problème posé. D'où une loi sur l'état d'urgence, datée du 3 avril 1955, destinée aux départements d'Algérie mais applicable sur tout le territoire de la République. Les termes du déclenchement de cet état d'urgence rendent très difficile sa levée; car l'histoire a tranché, état d'urgence ou pas, les problèmes demeurent. Pire, ils ont tendance à s'aggraver. Ainsi, l'état d'urgence de mars 1956 va conduire aux pouvoirs spéciaux; en avril 1961, sur décision de De Gaulle, il se traduit par un régime d'exception qui perdure jusqu'en 1963. C'est durant cette période que Maurice Papon ordonne, en octobre 1961, le couvre-feu pour les Algériens qui voulaient manifester pacifiquement et planifie les massacres du 17 octobre 1961. C'est ce même état d'urgence qui conduit à l'interdiction et à la répression de la manifestation du 8 février 1962 organisée par les syndicats et les partis de gauche pour réclamer la fin de la guerre d'Algérie; soit neuf morts au métro Charonne. En 1984, l'état d'urgence est instauré en Nouvelle-Calédonie et en 2005 en Ile-de-France pour juguler les émeutes de banlieue au moment même où elles s'apaisent. Cette période verra aussi une véritable floraison de propos et discours racistes et xénophobes, bouclant ainsi la boucle d'une certaine conception de l'ordre, d'une certaine histoire de France. Après les attentats de novembre 2015, le président de la République a annoncé un état d'urgence de douze jours, prolongé pour trois mois. De façon hélas significative, le projet de loi visant à constitutionnaliser cet état d'urgence s'accompagne, à nouveau, d'un volet nettement xénophobe avec la proposition de déchéance de nationalité pour les binationaux. L.S.

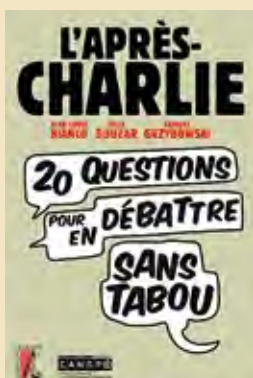
## ENTREPRISE RESPONSABILITÉ OU REDEVANCE ?



Les rapports entre les entreprises et la société constituent un champ qui a été peu pris en compte par les sciences sociales. Pourtant, la vie quotidienne est largement déterminée par ce que font – ou ne font pas – les entreprises. Acteurs économiques omniprésents, elles jouent également un rôle de plus en plus important dans la vie de la cité. L'observation et l'analyse de ces rapports, tant du point de vue de la société que de l'entreprise, s'imposent dans un contexte de mutations profondes des

cadres de vie et d'évolution des systèmes économiques. Les auteurs portent ce double regard en appréhendant les activités des entreprises sous l'angle des responsabilités qui en résultent. Ils scrutent les attentes de la société et les modes de réaction des entreprises à travers une vision sociohistorique qui en éclaire les déterminants. Face à l'approche managériale de la responsabilité sociale de l'entreprise (Rse), ils développent l'idée d'une « redevabilité » des entreprises envers la société résultant de leurs impacts sur l'environnement naturel et humain et des ressources qu'elles s'y procurent. Leur réflexion amène à des interrogations sur le sens, la nature, le rôle et le pouvoir de l'entreprise dans la société d'aujourd'hui.

**L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ – UNE QUESTION POLITIQUE,**  
Michel Capron, François Quairel-Lanoizelée, LA DÉCOUVERTE, 2015,  
23,50 EUROS.



## CHARLIE LES ATTENTATS ET SOI...

Les attentats djihadistes de janvier 2015 à Paris ont suscité des réactions sur la planète entière. Tout de suite, une foule de questions a surgi. « Est-on obligé de dire "Je suis Charlie" ? », « Où est le mal si j'affirme que je suis Charlie Coulibaly ? », « Pourquoi la liberté d'expression pour les caricaturistes et les interdictions pour Dieudonné ? », « Pourquoi toute la presse fait-elle la leçon aux musulmans ? », « Pourquoi plus d'indignation pour les victimes de Charlie que pour celles de Mohamed Merah ? », « Pourquoi proclamer les valeurs de la République – liberté, égalité, fraternité – alors qu'on laisse faire les discriminations ? », « Et si tous ces assassinats étaient le fruit d'un complot ? » Plutôt que de taire ces questions dérangeantes, ce livre y répond, pour permettre d'en débattre sans tabou. Des jeunes donnent leur réponse. Lylia Bouzar, Samuel Grzybowski et Jean-Louis Bianco donnent ensuite chacun la leur. Qu'on soit Charlie ou non, tout le monde est concerné. Le débat est plus que jamais ouvert.

**L'APRÈS-CHARLIE – VINGT QUESTIONS POUR EN DÉBATTRE SANS TABOU,**  
Jean-Louis Bianco, Lylia Bouzar, Samuel Grzybowski,  
ÉDITIONS DE L'ATELIER, 2015, 6 EUROS.

## SYNDICALISME LA CGT AU RENDEZ-VOUS DE SON HISTOIRE

Depuis 1895, date de sa création à Limoges, la Cgt occupe une place de premier plan dans le mouvement social et la lutte syndicale. Mais quelle est son histoire ? Quand est-elle née ? Qui en est à l'origine ? Comment et dans quelles conditions cette confédération constituée de syndicats professionnels et de Bourses du travail a-t-elle traversé et affronté les soubresauts d'un XX<sup>e</sup> siècle mouvementé ? En quelles circonstances la Cgt a-t-elle fait progresser les droits, les conditions de vie et de travail des salariés ? Neuf auteurs, historiens et observateurs du mouvement social, retracent de façon chronologique les principaux épisodes de l'histoire de la Cgt des origines à nos jours. Ces textes, riches d'enseignements sur le passé et illustrés d'exceptionnelles photographies d'archives, forment un livre de référence où les salariés, militants ou non, pourront puiser la force d'inventer les engagements d'aujourd'hui et de demain.

**HISTOIRE DE LA CGT, collectif,**  
ÉDITIONS DE L'ATELIER, 2016, 18 EUROS.

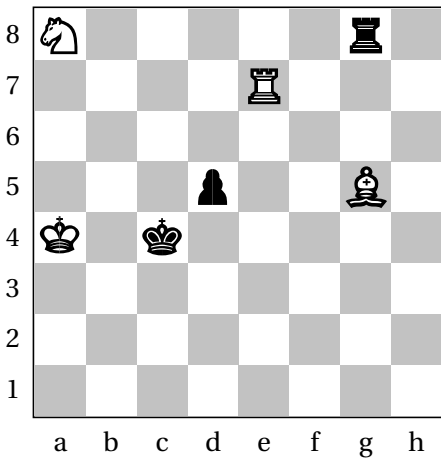
## SCIENCES SOCIALES EN DÉFENSE

Depuis des décennies, la sociologie est accusée d'excuser la délinquance, le crime et le terrorisme, ou même de justifier les incivilités et l'échec scolaire. A gauche comme à droite, éditorialistes et responsables politiques s'en prennent à une « culture de l'excuse », voire à un « sociologisme » qui serait devenu dominant. Bernard Lahire démonte ici cette vulgate et son lot de fantasmes et de contre-vérités. Il livre un plaidoyer pour la sociologie et, plus généralement, pour les sciences qui se donnent pour mission d'étudier avec rigueur le monde social. Il rappelle que comprendre les déterminismes sociaux et les formes de domination permet de rompre avec cette vieille philosophie de la responsabilité qui a souvent pour effet de légitimer les vainqueurs de la compétition sociale et de reconduire certains mythes comme celui du self made man, celui de la « méritocratie » ou celui du « génie » individuel. Plus que la morale ou l'éducation civique, les sciences sociales devraient se trouver au cœur de la formation du citoyen dès le plus jeune âge. En développant la prise de distance à l'égard du monde social, elles pourraient contribuer à former des citoyens qui seraient un peu plus sujets de leurs actions.

**POUR LA SOCIOLOGIE – ET POUR EN FINIR AVEC UNE PRÉTENDUE "CULTURE DE L'EXCUSE",** Bernard Lahire,  
LA DÉCOUVERTE, 2016, 13,50 EUROS.

## Tactique

Étude de G. Brenev, 1955. Les Blancs jouent et gagnent.



### La légende du petit José

«Je ne cherche pas le coup, je connais le coup.» José Raúl Capablanca

Domingo avança son bras et annonça mat en posant sa pièce. Lazaro, son invité, le remercia, se leva en serrant la main de son ami et prit congé. José Raúl, le fils de Domingo, âgé de 4 ans et demi se tourna vers son père et lui dit : « Cette partie ne compte pas papa, tu as joué un coup impossible. » – « Quoi ? Tu n'y connais rien. » – « Tu as joué ton Cavalier de b4 à e3, c'est grâce à ça si tu as gagné. » Intrigué, le père proposa une partie à son fils. Il fut battu dans cette première rencontre sur l'échiquier et dans les suivantes égale-

ment. Ainsi va la légende du petit José Raúl démarrant sa carrière de champion du jeu d'échecs. Je doute que cette histoire soit véridique, néanmoins, à 13 ans, José Raúl devint le meilleur joueur de Cuba. A partir de 1910, ses défaites étaient rarissimes et il enchaîna les premiers prix dans les tournois internationaux. Il remporte le titre de champion du monde en 1921, qu'il conserva pendant six ans avant de s'incliner en match face au Russe Alexander Alekhine.

### Capablanca Jose Raúl – Janowski Dawid Markelowicz

Match (6<sup>e</sup> partie), New York, 1918. Gambit Dame.

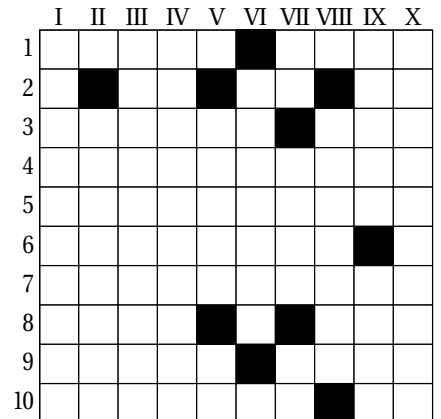
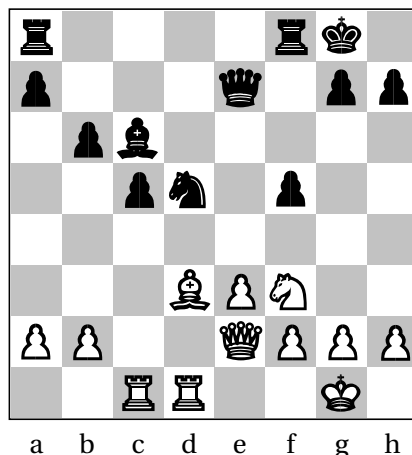
1.d4 d5 2.Cf3 Cf6 3.c4 e6 4.Fg5 Cbd7 5.e3 c6 6.Cbd2!? (pour avoir un fort contrôle de la case e5, l'idée est de reprendre en c4 avec le Cavalier) 6...Fe7 7.Fd3 dxc4 8.Cxc4 0-0 9.0-0 c5 10.Tc1 b6 11.De2 (11...e4!?) 11...Fb7 12.Tfd1 Cd5?! (sur : 12...Ce4? 13.Ff4! f5 14.Cce5 Cxe5 15.Cxe5 cxd4 16.Fc4+-) 13.Cd6! (afin de forcer le Fou à se rendre sur la colonne c) 13...Fc6 14.Ce4 (le pion c est cloué) 14...f5!? (14...Fxe5 15.Cfxg5 h6 16.Cf3, avec avantage blanc) 15.Fxe7 Dxe7 16.Ced2 e5 (si : 16...Fb7!? 17.Fa6! Fxa6 18.Dxa6 f4 19.e4 Cb4 20.Dc4 Tfc8 21.d5+-) 17.dxe5 Cxe5 (17...Tad8!?) 18.Cxe5 Dxe5 19.Cf3 De7? (ce coup naturel est une erreur, le bon coup était : 19...De8!? qui protège le Fou c6, évitant le prochain coup des Blancs) (VOIR DIAGRAMME) 20.Cd4! cxd4 (20...Fd7? 21.Fc4+-) 21.Txc6 (les Blancs menacent 22.Fc4+-) 21...Cb4 (21...Rh8 22.exd4 Dxe2 23.Fxe2 Cb4 24.Tc4+-). Et après : 21...Tad8!? 22.exd4 Dxe2 23.Fxe2 Tfe8 24.Fc4+-) 22.Fc4+ Rh8 23.Te6 d3 (23...Dc7 24.exd4+-) 24.Txd3 (24.Txe7!?) 24...Dc5 25.Td4 b5 26.Fxb5 Cxa2 27.Fc4! Cb4 28.Dh5! g6 29.Txg6 Tad8 30.Tg7!! (Capablanca conclut sur une jolie note; les Noirs abandonnent car après : 30...Rxe7 31.Dg5+ Rh8 32.Txd8 Txd8 ((32...Cc6 33.Df6#)) 33.Df6#) 1-0

### Tout paraît si simple et si facile avec «Capa»!

#### Capablanca – Steiner

Los Angeles, 1933. Partie des quatre Cavaliers.

1.e4 e5 2.Cf3 Cc6 3.Cc3 Cf6 4.Fb5 Fb4 5.0-0 0-0 (5...d6? 6.Cd5! Fc5 7.d4 exd4 8.Fg5, avec initiative) 6.d3 d6 7.Fg5 Fxc3 8.bxc3 Ce7 (8...De7! l'idée est ...Cc6... d8...e6) 9.Ch4 c6 (9...Ce8 10.Fc4 Fe6 11.Cf5! Fxf5 12.exf5 Dd7 13.g4, avec avantage blanc, Tarrasch-Vidmar, San Sebastián, 1911) 10.Fc4 (10.Fa4 fut joué lors d'une partie entre Marshall et Capablanca) 10...Fe6? (une faute décisive, la meilleure chance était : 10...Ce8 11.f4 d5 12.Fb3 f6 13.fxe5! fxe5 14.Txf8+ Rxf8 15.Df3+ Rg8 16.Tf1, avec néanmoins une meilleure position pour les Blancs) 11.Fxf6! gxf6 12.Fxe6 fxe6 13.Dg4+ Rf7 14.f4! (force l'ouverture de la colonne f) 14...Tg8 15.Dh5+ Rg7 16.fxe5 dxe5 17.Txf6! Rxf6 18.Tf1+ Cf5 (après : 18...Rg7 19.Tf7+ Rh8 20.Dxh7#) 19.Cxf5! exf5 20.Txf5+ Re7 21.Df7+ Rd6 22.Tf6+ Rc5 23.Dxb7! Db6 24.Txc6+! Dxc6 25.Db4# 1-0



### HORIZONTALEMENT

- Rien à signaler. Introduction criminelle.
- Copulative. Visa. Arturo pour Bertolt.
- Difficile de boire dans de tels récipients. Arrose Béziers.
- Allégeasse les sabots.
- Prévoir l'avenir.
- Elle approvisionne les potences.
- Gouverna.
- Cité de Sagiens. Voyelles.
- Élimées par derrière. Théoriquement détrôné.
- Parfume la forêt, mais pas la ville. Réfléchi.

### VERTICALEMENT

- Minuscule de prote (trois mots).
- Mises au clair.
- Peut qualifier des cellules tumorales.
- Fisse le poireau.
- Truffe détectrice de truffes. Machin à l'anglaise.
- L'or et l'argent.
- Aperçu. Mines. Peut guider les mines.
- Caucasiens de Russie et de Géorgie.
- Elle est si grande, qu'il faut lever la tête pour l'observer. Regimbas.
- Anar savant.

### SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Banal Viol. - 2. Et. Vu. - 3. Sdorge (godets). - 4. Déferrasse. - 5. Economiser. - 6. Cordière. - 7. Administra. - 8. Sees. Fui. - 9. Seesu (usées). Tsar. - 10. Essence. Se. Verticalement : I. Bas de casse. - II. Décodées. - III. Néofonèmes. - IV. Attendisse. - V. Groin. UN (United Nations). - VI. Vermeil. - VII. Vu. Airs. - IX. Osetes. - X. Ourse. Ruas. - X. Libertaire. - X. Osetes. - IX. Ourse. Ruas. - X. Libertaire.

### SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

Txd7 (si : 5...Rxd7 6.Te7+-) 6.Fe5# 1-0  
Cavalier adverse et forcer des échanges) 5.Te8!!  
4.Rb5! Ta7 (c'est l'idée des Noirs, clouer le  
5.Cf7+ Rg6 6.Rb4+- et après : 3...Tg6 4.Tf7+-)  
(3.Fh4? Tg4+-) 3...Ta8+- (si : 3...Td8 4.Ce5 T8  
et les deux pièces sont attaquées) 2...Rd6 3.Ff6  
6.Tc2+ Rb1 7.Rb3+-) 2.Cd7+! (pas : 2.Fe3+? d4  
Td8 4.Cb4+ Rc3 ((4...Rd4 2.Fe3+ Rd3 3.Cxd5  
1.Cb6+! Rc5 (sur : 1...Rd4 2.Fe3+ Rd3 3.Cxd5  
gagner, il faut conserver les deux, si une pièce est  
les Blancs ont deux pièces contre un pion. Pour



**CATEIS** accompagne les Représentants du personnel depuis sa création en 1998 et intervient dans l'ingénierie sociale des conditions de travail, de la santé et de la sécurité par des expertises, de l'accompagnement au dialogue social, du conseil et de la formation.

**Agréé expert par le ministère du Travail dans les domaines de la santé et de l'organisation du travail et habilité à former les membres des CHSCT, notre position est d'être clairement une ressource pour les Représentants**

**du personnel et d'agir dans le but d'améliorer la Qualité de Vie et la Santé au Travail.**

En ce sens, notre engagement aux côtés des IRP est fondé sur notre volonté d'appuyer leur action et de leur donner l'ensemble des outils et éclairages utiles pour développer leurs stratégies.

Par ailleurs, notre **activité de capitalisation** au travers d'animation de conférences et journées de réflexion thématiques, de publications d'articles, de guides (*Etudes d'impact organisationnel et humain*, 2016; *Guide PSE à l'usage des Représentants du personnel*, à paraître; *Guide RPS à l'usage des CHSCT*, 2<sup>ème</sup> édition 2015; *Guide repères pour l'expertise CHSCT*, mai 2014...), et de la revue *Les Cahiers des Risques Psychosociaux*, depuis 2005, **garantit une plus-value méthodologique et le sérieux de notre positionnement.**



**CATEIS**

Paris : 09.86.21.24.69

Marseille : 04.91.62.74.09

Lyon : 04.78.54.50.40

[accueil@cateis.fr](mailto:accueil@cateis.fr) - [www.cateis.fr](http://www.cateis.fr)



**J'ai le pouvoir  
d'être dépannée  
grâce à mon  
smartphone,  
en quelques  
clics.**

**Assistance  
géolocalisée**

**24h/24  
7j/7**

**Ce qui est essentiel pour moi, c'est de pouvoir rouler avec l'esprit libre.**

Avec l'appli Macif, je peux déclencher une assistance 24h/24 7j/7 n'importe où, même en pleine nuit et ça me rassure.

**Téléchargez l'appli mobile Macif**



**Découvrez tous les avantages du contrat Auto Macif  
dans l'un de nos points d'accueil ou sur [macif.fr](http://macif.fr)**



**Essentiel pour moi**

Dans les conditions et limites du contrat Auto souscrit et sous réserve du téléchargement préalable de l'application mobile Macif et de la disponibilité du réseau.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.